

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire
M. JEAN-THOMAS BERNARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER ÉNERGIE CACOUNA**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 9 mai 2006 à 13 h 30
Hôtel Universel, salle Congrès B
311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville
Rivière-du-Loup

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 9 MAI 2006	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme LUCILLE BOUCHARD.....	14
Mme RAYMONDE ROBINSON.....	27
M. DENIS OUELLET	33
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. GAÉTAN MALENFANT	44
M. GILLES NADEAU	57

SÉANCE DU 9 MAI 2006
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
DÉPÔT DE DOCUMENTS

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette seconde séance de la première partie de l'audience publique portant sur le projet de terminal méthanier Énergie Cacouna.

10

Alors cet après-midi, nous allons poursuivre nos travaux en ouvrant la période de questions. Je vais faire quelques petites précisions de départ.

15

Donc il y a une visite de terrain prévue demain matin. Le point de rassemblement est ici, à l'hôtel, à neuf heures (9 h) le matin; la visite devrait durer sur le site environ une (1) heure. Donc les gens qui veulent participer sont priés de se présenter ici, il y aura des autobus.

20

Il est important de vous inscrire à l'arrière de la salle, au registre, pour la visite, parce qu'en fonction du nombre de personnes qui assisteront, donc il y a aura des moyens de transport en conséquence. Donc s'il y a des gens qui ne s'inscrivaient pas mais se pointaient, il y a un risque qu'il y ait pas de place pour ces personnes-là.

25

Ceci est également bon pour les personnes-ressources qui désirent assister à la visite, ils doivent également aller s'inscrire à l'arrière, parce que comme je vous l'ai dit, on compte le nombre de places pour connaître les besoins.

30

Il est important de mentionner que si des personnes voulaient se rendre par leurs propres moyens, bon, ce que j'en comprends, c'est qu'il n'est pas possible de pénétrer avec un véhicule personnel à l'installation portuaire.

Également, je souhaite la bienvenue, nous sommes toujours retransmis sur Internet, alors je souhaite la bienvenue aux internautes qui nous écoutent.

35

Avant d'appeler les personnes inscrites au registre, je vais faire aussi la précision, nous demandons la collaboration des personnes qui viennent adresser des questions à la Commission, donc nous demandons deux (2) questions, sans sous-questions et, autant que possible, sans préambule.

40

Ceux qui ont des cellulaires, aussi, prière de les fermer.

Enfin, avant d'appeler les personnes inscrites au registre, bon là, il y a des personnes qui se sont inscrites hier soir, ce que nous allons faire, il est fort possible que certaines

personnes ne soient pas ici cet après-midi, ces personnes, nous allons conserver leur nom et les appeler à nouveau en soirée.

45

Enfin, nous allons également procéder à une revue, lors des rencontres préparatoires, la Commission avait identifié certains documents de base, et nous allons faire cette revue d'information dès le début de la séance.

50

Alors je vais commencer avec les gens d'Énergie Cacouna, monsieur Van der Put. Nous vous avons demandé des dépôts de documents, est-ce que vous pouvez annoncer l'ensemble des documents que vous avez déposés à la Commission.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

55

Oui, monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

Les documents qui ont été remis à la Commission hier, particulièrement à madame Gélinas du BAPE, comprennent les rapports suivants:

60

Premier, Procéan 2004, et c'est un rapport en anglais, "Final Report Drifter Tracking Study". Ça, c'est le premier.

65

Le deuxième, Sandwell Engineering Incorporated, 2006, également un rapport en anglais, "LNG Receiving Terminal, Metocean Summary", document 142829, avril 2006.

Le troisième, "Maritime Innovation, 2005, Gros-Cacouna LNG, Terminal Marine Traffic Surveys", préparé pour Sandwell Engineering Incorporated.

70

Le quatrième, ASL Environmental Sciences Incorporated, 2005, "Currents, Waves and Water Levels, October 2004 to October 2005, St. Lawrence River at Gros-Cacouna".

75

Le cinquième, les auteurs sont Wright B.D. et Masterson D., 2004, le rapport s'intitule "A Summary of Ice Conditions at the Gros-Cacouna LNG Terminal Site and in the Gulf St. Lawrence, Sandwell Engineering Incorporated".

80

Le sixième est une carte et un tableau représentant les habitats d'importance pour la faune et protégés par diverses désignations. Cette carte et tableaux sont intitulés "Espèces et aires protégées ou en voie de l'être", figure 1.

85

Il y a deux (2) autres documents qui avaient été déposés au BAPE au préalable, et les deux (2) rapports sont les suivants: Carr S.A., Lorinolli M.H. et Turner S.P. de 2006, "Underwater Ambient Noise and Transmission Loss Measurements in the Gros-Cacouna and the Île Rouge Regions of the St. Lawrence River Estuary".

Le deuxième qui avait été déposé au préalable, Atkinson G.M., de 2006, "Earthquake Hazard Analysis, Gros-Cacouna, Quebec". Et ce rapport avait été préparé pour Sandwell Engineering Incorporated. C'était le rapport final.

90 Il y avait un autre document qui avait été demandé par le BAPE, je tiens à vous informer, monsieur le Président, que nous ne pouvons pas déposer ce document, c'est le document de DNV, Det Norske Veritas, qui s'appelle "Det Norske Veritas, 2001, Confidential, LNG Terminal Quantitative Risk Analysis".

95 La raison pour laquelle nous ne pouvons pas déposer ce rapport, c'est parce qu'il a été produit pour le compte d'un autre client, dans le cadre d'un autre projet. Énergie Cacouna, nous-mêmes, nous n'avons pas une copie de ce document qui est, par ailleurs, soumis à une entente de confidentialité.

100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Je pense que l'explication est assez claire.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

105

Monsieur le Président, si vous me permettez, je pourrais présenter les membres de l'équipe de soutien qui sont ici.

110

À la table derrière moi, nous avons Wolfgang Neuhoff, qui était ici hier soir; monsieur Neuhoff est le directeur des Services techniques.

115

Nous avons également monsieur Paul Wilkinson, et je vais de ma gauche à ma droite; monsieur Paul Wilkinson, de Paul Wilkinson & Associés, monsieur Wilkinson était chargé de la rédaction de l'étude d'impact socio-économique pour le projet d'Énergie Cacouna.

Madame Véronique Robichaud; madame Robichaud était à la charge du calcul des retombées économiques pour le projet d'Énergie Cacouna en utilisant l'informatique de l'Institut statistique du Québec.

120

Et monsieur Éric Bergeron, de Golder & Associés; monsieur Bergeron était chargé de l'évaluation des impacts sur la qualité de l'air.

125

À la table qui se trouve à ma droite, nous avons d'abord madame Marjolaine Castonguay, qui était également ici hier soir; madame Castonguay, de PESCA Environnement, et madame Castonguay était chargée de l'évaluation des impacts envers les poissons, les habitats de poissons et les mammifères marins.

130 Nous avons également madame Nathalie Gaudreau; madame Nathalie Gaudreau est avec Golder & Associés, et elle était en charge de l'évaluation d'impacts sur l'environnement sonore sous-marin, ce qui est l'hydroacoustique.

135 Et dernièrement, nous avons avec nous aujourd'hui deux (2) traducteurs, parce que nous avons dans la salle, aussi, des spécialistes qui sont unilingues anglophones, et s'il y a occasion où on ferait appel à ces spécialistes, nous utiliserons les traducteurs, je vais les présenter. D'abord nous avons monsieur Alain Kalfon, et à sa droite, nous avons madame Carmen Figueroa Sotelo.

140 La dernière chose, monsieur le Président, que je pourrais vous mentionner, hier vous nous aviez demandé de l'information par rapport au cycle de vie du gaz naturel liquéfié relié aux émissions de gaz à effet de serre, nous avons réalisé des travaux hier soir, aujourd'hui, et pouvons vous offrir de l'information davantage sur ce sujet, en temps et lieu.

PAR LE PRÉSIDENT:

145 Vous pouvez y aller immédiatement.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

150 Alors je demanderais l'acétate qui traite le cycle de vie du gaz naturel liquéfié.

155 Ce qu'il faut d'abord indiquer, c'est que cette sorte de calcul nécessite beaucoup d'hypothèses, des hypothèses par exemple par rapport à la provenance du gaz naturel liquéfié, la distance entre l'approvisionnement en gaz naturel liquéfié et la destination, que ce soit en Amérique du Nord ou une autre destination.

Rendu au terminal d'importation, ça demande encore de l'hypothèse par rapport à la distance aux marchés finaux; et aussi différentes hypothèses par rapport au type de consommation. Pour finalement arriver à des calculs précis.

160 Ce que nous vous présentons est une synthèse utilisant des hypothèses génériques, pour indiquer le rôle ou la partie que représente un terminal méthanier dans l'ensemble de cycle de vie du gaz naturel liquéfié.

165 Comme vous pouvez voir sur l'acétate, il y a à peu près un pour cent (1 %) du total des émissions de gaz à effet de serre qui provient du terminal; il y a à peu près quatre pour cent (4 %) du total qui provient de l'expédition de gaz naturel liquéfié en mer; à peu près huit pour cent (8 %) du total provient de la liquéfaction du gaz naturel dans le pays de provenance; six pour cent (6 %), en vert, pour l'extraction du gaz naturel et son traitement dans le pays de provenance. Il y a aussi à peu près un pour cent (1 %) qui est relié à la distribution du gaz naturel dans les marchés visés, Québec et Ontario.

170

Comme vous pouvez le voir, la partie bleu foncé du cercle représente la production de gaz à effet de serre reliée à l'utilisation du gaz naturel, qui est la plus grande partie des émissions de gaz à effet de serre.

175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

180 Pour comprendre la figure, par exemple si j'assume que le terminal, on le mettrait dans le réseau de gaz naturel, cinq cents millions de pieds cubes (500 M pi³) par jour, donc si on fait des facteurs de conversion de ce cinq cents millions de pieds cubes (500 M pi³), on sait que ça nous donne quatre-vingt-un pour cent (81 %).

185 Si je voulais estimer, par exemple, sur une base quotidienne ou annuelle, quelle est la quantité totale de GES produite par l'ensemble de l'opération, est-ce que je peux assumer cinq cents millions de pieds cubes (500 M pi³), facteur de conversion, ça égale quatre-vingts pour cent (80 %), je fais une règle de trois (3), cent pour cent (100 %) va me donner tant de millions de tonnes de GES, ou il faut que je sois prudent à ce niveau-là?

190 Qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur quelles seraient les émissions totales annuelles, par exemple, de tout le procédé.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

195 Hier, j'ai indiqué que les émissions de gaz à effet de serre provenant du terminal méthanier d'Énergie Cacouna ont été calculées à cent trente et un mille six cent soixante-dix tonnes (131 670 t) par année; cela, selon l'image, représente à peu près un pour cent (1 %) du total.

200 Ce qui veut dire que compte tenu des hypothèses que j'ai mentionnées, le total serait entre douze (12 M t) et treize millions de tonnes (13 M t) par année.

PAR LE PRÉSIDENT:

205 Très bien, je vous remercie.

Alors nous allons poursuivre avec les personnes-ressources au sujet des documents en attente.

210 Je vais aller du côté de Pêches et Océans Canada, le porte-parole aujourd'hui, c'est monsieur Brassard.

215

On avait discuté avec vous, il y a deux (2) ans, lors des audiences sur les levés sismiques, il y avait des gens de Pêches et Océans qui avaient présenté un mémoire, et ils avaient mentionné qu'ils préparaient un projet de règlement sur la qualité du milieu marin.

220

Est-ce que vous avez réussi à mettre la main sur cette initiative-là, ou bien il s'est rien produit depuis deux (2) ans.

Monsieur Brassard.

PAR M. CLAUDE BRASSARD:

225

Nous avons commencé les recherches de ce document qui pourrait exister, parce qu'il s'agit d'une initiative des sciences à l'Institut Maurice-Lamontagne et au national, alors j'ai pas la réponse aujourd'hui, mais c'est en recherche présentement, qu'est-ce qui a été produit dans ce sens-là, suite à la Commission d'il y a deux (2) ans.

230

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

235

Du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, bon, premier document, il a été déposé. Il y avait la question du plan de mesures d'urgence préliminaire, donc il a été déposé sous la cote DA1.

240

Et également, monsieur Rochon, il y avait la méthode de référence pour la détermination du niveau acoustique d'évaluation, ça a été déposé également, sous la cote DB1, monsieur Rochon.

PAR M. YVES ROCHON:

Il a été déposé, mais je sais pas la cote, là. On me dit que oui.

245

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Monsieur Rochon, je veux juste être sûr, je veux juste vérifier quelque chose avec vous.

250

Dans l'étude d'impact, on parlait de la note d'instruction 98-01, et puis il y avait une autre référence, qui était MENV, 2004-B, où on parlait de la méthode de référence.

Et si je comprends bien le MENV 2004-B, ce n'est qu'une mise à jour, ce que vous avez déposé, c'est une mise à jour de la note d'instruction 98-01?

255 **PAR M. YVES ROCHON:**

Non, c'est que la méthode est dans l'annexe au document qu'on a présenté. Le document qu'on a présenté englobe toute la façon dont on traite le bruit, et il y a deux (2) annexes, et une des annexes, c'est la méthode de détermination que vous avez demandée.

260

Alors plutôt que vous fournir uniquement la méthode, on a décidé plutôt de vous fournir l'ensemble du document.

265 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

D'accord, merci.

270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Rochon.

270

Maintenant, du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, il y avait deux (2) documents qui avaient été déposés, donc des extraits de la Stratégie énergétique, sous la cote DB4, et un document traitant du marché nord-américain qui serait déposé je crois sous la cote DB5.

275

Alors monsieur Richard, est-ce que vous pouvez apporter des précisions sur ces deux (2) documents?

280 **PAR M. RONALD RICHARD:**

Oui. Comme mentionné, le premier document, c'est la Stratégie énergétique, c'est seulement que la section concernant le gaz et le pétrole, donc c'est un extrait d'une quinzaine de pages.

285

Et entre autres, évidemment, ça traite du marché, un peu du marché du gaz naturel au Québec, mais aussi, on parle de port méthanier là-dedans. C'est une quinzaine de pages. Et le document au complet, c'est sur cent vingt-trois (123) pages, lui c'est un document public qui est sur le site Internet du ministère.

290

Le deuxième document que j'ai déposé, c'est celui-ci, "Le marché nord-américain du gaz naturel, contexte offre et demande". Ça, c'est une douzaine d'acétates expliquant justement la problématique du gaz naturel en Amérique du Nord, et c'est une présentation que je serais disposé à faire ici, au besoin, si et quand la Commission le juge utile. Ça, c'est un document qui a été préparé spécialement pour ici.

295

PAR LE PRÉSIDENT:

300 Nous pourrons faire la présentation sûrement lorsque des questions arriveront sur le sujet; on pourra à ce moment-là en profiter.

305 Maintenant, concernant l'autre chapeau du ministère, le chapeau Faune, lors de la rencontre préparatoire, il y avait eu une demande pour un document portant sur le plan de rétablissement pour certaines espèces menacées, dont le faucon pèlerin et le béluga.

310 Est-ce que votre contrepartie, l'aspect Faune du ministère, a pu mettre la main sur ces documents-là? Et il y avait aussi une demande concernant la cartographie et description des différents habitats fauniques protégés dans le secteur entourant le projet, exemple, les aires de concentration d'oiseaux aquatiques.

315 Est-ce que vous avez des informations additionnelles à nous fournir, concernant cette demande?

PAR M. RONALD RICHARD:

320 Monsieur Verreault était ici hier soir, donc il a entendu ces demandes-là, et je crois que l'entente, il avait dit qu'il serait ici pour le 10, donc j'imagine que ces documents-là vont vous être présentés.

PAR LE PRÉSIDENT:

325 Donc il va être de retour demain, on va revenir là-dessus.

330 Donc on se comprend bien, il a pris note hier de ces demandes?

PAR M. RONALD RICHARD:

335 Oui, et je vais revérifier.

PAR LE PRÉSIDENT:

340 On fera le suivi demain, évidemment.

345 Du côté de la MRC de Rivière-du-Loup, il était question des extraits pertinents du schéma d'aménagement en vigueur et en plus, des extraits pertinents de différents documents complémentaires, comme pour les zones de contrainte et des choses comme ça.

350 Est-ce que du côté de la MRC, vous avez pu procéder au dépôt? Est-ce que c'est monsieur Duval, aujourd'hui?

340 **PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Non, Nicolas Gagnon.

345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gagnon, est-ce que vous pouvez vous avancer au micro.

Oui, monsieur Gagnon.

350 **PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Alors bien oui, on a déposé des extraits du schéma d'aménagement en vigueur, celui qui date de 87, et puis des extraits du projet justement d'aménagement révisé, la MRC de Rivière-du-Loup est en processus de révision de son schéma.

355

Alors le premier projet de schéma d'aménagement révisé a été adopté en 2004, alors c'est des extraits pertinents qui ont trait plus spécifiquement aux affectations du territoire, du site de Gros-Cacouna et tout ça, les usages autorisés, les usages compatibles. Alors c'est des extraits de cette nature-là de ces deux (2) documents.

360

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

365

Du côté de la Municipalité, les extraits pertinents du plan d'urbanisme et la réglementation afférente, par exemple le zonage détaillé de la zone du projet.

PAR M. JACQUES M. MICHAUD:

370

Oui, ils ont été déposés ce midi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça a été déposé.

375

J'aurais une précision aussi à vous demander, est-ce que c'est possible, du côté tant de la MRC que la Municipalité, d'avoir une copie papier complète de votre plan d'urbanisme, et dans le cas de la MRC, du schéma d'aménagement; est-ce que ce serait possible d'en avoir une copie papier complète?

380

Monsieur Gagnon.

PAR M. NICOLAS GAGNON:

385 Oui, j'imagine que oui. En fait, c'est des documents assez volumineux, on s'entend, le projet de schéma d'aménagement révisé, le premier projet fait quelque chose comme quatre cents (400) pages. Alors ce que j'ai photocopié, c'est l'équivalent d'une dizaine de pages, c'est ce qui est pertinent dans la brique.

390 Mais oui, on peut effectivement vous fournir une copie complète.

PAR LE PRÉSIDENT:

395 Est-ce que vous l'avez électronique?

PAR M. NICOLAS GAGNON:

Oui.

400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc on pourrait avoir une copie électronique?

PAR M. NICOLAS GAGNON:

405 Ce serait plus simple, je pense, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

410 Parfait.

Du côté de la Municipalité?

PAR M. JACQUES M. MICHAUD:

415 Ce qu'on a photocopié à l'heure actuelle, c'est tout simplement la réglementation qui est afférente au projet. On peut vous donner la complète, par exemple, aussi, si vous voulez.

PAR LE PRÉSIDENT:

420 On aimerait avoir une copie complète.

425 On va aussi faire une vérification, parce qu'on sait qu'il y a une autre commission du BAPE qui va faire des travaux la semaine prochaine, on va essayer de se coordonner avec eux pour éviter aussi de vous demander un dépôt en double de copie papier, parce qu'on est dans

le même bureau, on va s'assurer que l'autre commission vous demande pas la même chose que nous, par en arrière, en les informant qu'il y aura une copie papier qui est déjà demandée.

PAR M. JACQUES M. MICHAUD:

430

On apprécie.

PAR LE PRÉSIDENT:

435

On va économiser le papier comme ça. Alors je vous remercie.

440

Enfin, du côté de Transports Canada, on aurait peut-être une précision en relation avec le processus TERMPOL. Lors de l'établissement de la directive, il était question d'information à déposer dans le cadre de l'étude d'impact qui portait sur certains éléments du processus TERMPOL, donc dans le champ d'application et l'objet du processus d'examen. Il était question par exemple de la section 3.2, "Étude sur les provenances, les destinations et l'intensité du trafic maritime", la section 3.8, "Étude des données d'accidents", 3.12, "Chenaux, manœuvres et mouillages", et 3.15, "Analyse des risques et méthodes visant à réduire les risques".

445

Ce que la Commission aimerait savoir, est-ce que ces éléments-là ont été complètement traités dans le cadre de l'étude d'impact. Alors j'avais monsieur Bastien comme personne-ressource, c'est monsieur Boulianne aujourd'hui?

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

450

Oui, monsieur le Président. Les études ont été déposées dans le cadre du processus d'examen TERMPOL, et puis elles sont présentement sous analyse.

455

Alors j'avais préparé une petite présentation que je pourrais faire en temps et lieu, pour expliquer le processus lui-même.

Et puis si l'échéancier du comité d'examen TERMPOL est respecté, on aurait un rapport disponible pour le public à quelque moment donné en octobre. C'est la planification.

460

PAR LE PRÉSIDENT:

465

Par contre, si j'ai bien compris, c'est que l'élément de la directive fédérale, donc les ministères ont collaboré, et si ma compréhension est bonne, les éléments que je viens de mentionner avaient été inclus dans la directive fédérale, j'imagine par Transports Canada.

Vous avez souvenance de ça, les quatre (4) éléments que je viens de mentionner?

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

470 Juste un instant. Je vais demander à madame Élane Bolduc d'apporter des précisions à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

475 Très bien.

Oui, madame Bolduc.

PAR Mme ÉLAINE BOLDUC:

480 Alors oui, les sections de TERMPOL qu'on avait demandées dans la directive fédérale ont été bien couvertes dans l'étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

485 Donc ça a été couvert, ces quatre (4) sections-là ont été incluses dans l'étude d'impact, à votre connaissance?

PAR Mme ÉLAINE BOLDUC:

490 Oui, parce que le promoteur a déposé un addenda pour le transport maritime, qui contient les éléments importants.

PAR LE PRÉSIDENT:

495 Donc dans le fameux addenda, on pourra retrouver la cote qui contiendrait, pour l'essentiel, les quatre (4) points que je viens de mentionner?

PAR Mme ÉLAINE BOLDUC:

500 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

505 Très bien, je vous remercie.

Pour Environnement Canada, il y avait des demandes, cartographie et description des différents habitats fauniques protégés dans la zone du projet.

510 Donc nous avons monsieur Breton.

PAR M. LOUIS BRETON:

Oui, monsieur le Président. Votre demande, je l'ai traitée de plusieurs façons.

515 Premièrement, j'aimerais déposer un plan, les limites cadastrales de notre terrain, qui est le marais de Gros-Cacouna.

520 Également, j'aimerais déposer un document, c'est une synthèse de l'information concernant la Réserve nationale de faune de L'Isle-Verte et des différents terrains qui seront annexés à la Réserve nationale de faune de L'Isle-Verte.

525 Il y a une carte sommaire des habitats du marais de Gros-Cacouna. Il y a une carte des habitats, mais cette fois traitée par image satellite. Il y a également une carte où on voit des points d'écoute et des inventaires qui ont été réalisés par Environnement Canada, à l'été 2005, avec la liste des espèces qui ont été observées lors de ces inventaires-là.

530 J'aimerais préciser que les inventaires qui ont été faits en 2005 par Environnement Canada s'inscrivent sous la Loi fédérale des espèces en péril. C'est que le gouvernement fédéral et les différents ministères ont été invités à faire l'inventaire des espèces en péril sur leur terrain, et c'est dans ce cadre-là qu'Environnement Canada a fait des inventaires dirigés sur les terrains de Gros-Cacouna.

535 Et il y a également un document qui concerne la Réserve nationale des îles de l'Estuaire, avec les terrains et une brève description.

540 Et en terminant, il y a une note que j'ai rédigée concernant le devenir du terrain de Gros-Cacouna. Il est dans l'intention d'Environnement Canada de procéder à l'annexion du terrain avec la Réserve nationale de faune de L'Isle-Verte. Présentement, Environnement Canada attend la transaction de d'autres terrains avant de procéder à la modification réglementaire.

545 La Réserve nationale de faune de L'Isle-Verte est régie en vertu de la Loi sur les espèces sauvages du Canada et du Règlement sur les réserves d'espèces sauvages. Et cette modification réglementaire là, on aimerait l'amorcer quelque part en 2006; et à l'heure actuelle, notre estimé pour le processus de révision, ce serait de vingt-quatre (24) à trente-six (36) mois.

550 Donc notre intention, c'est de désigner le terrain de Gros-Cacouna comme étant partie de la Réserve nationale de L'Isle-Verte au plus tard en 2010.

PAR LE PRÉSIDENT:

550 Merci, monsieur Breton.

Alors c'était l'ensemble des documents en attente.

555 Est-ce que du côté des personnes-ressources, est-ce que quelqu'un veut apporter une information additionnelle à l'attention de la Commission? Non, ça va.

560 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

LUCILLE BOUCHARD

PAR LE PRÉSIDENT:

565 Alors maintenant, nous allons inviter les personnes qui sont inscrites au registre. Comme je l'ai mentionné, je vais appeler les gens en fonction de leur inscription, les personnes qui ne sont pas ici cet après-midi, je vais les appeler ce soir.

Alors la prochaine personne inscrite est madame Josée Boudreault.

570 Madame Lucille Bouchard.

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

575 Bonjour monsieur le Président, bonjour messieurs les Commissaires.

Je sais pas si vous me permettez, au début, juste une petite phrase, pour placer quelque chose au clair, qu'hier soir, ça a été sur la fin de la soirée, et puis les gens, il y a eu beaucoup de questionnements.

580 On a entendu de la part des promoteurs que les gens de grand Cacouna étaient à cinquante-sept point quelque chose gagnants dans un référendum pour le port méthanier. Je vous demande si vous me permettez de le dire? C'est juste un petit ajustement.

585 C'est que lors de ce référendum-là l'année dernière, les deux (2) Cacouna n'étaient pas fusionnés, vous êtes au courant, et puis durant ce temps-là, les gens n'étaient pas au courant non plus qu'est-ce que c'était exactement, un port méthanier. Tu sais, quand ça commence, on sait qu'est-ce que c'est, on s'informe et puis depuis ce temps-là, on a fait beaucoup de cheminement.

590 En plus, lors du référendum, les gens de la paroisse n'ont pas eu le droit de vote, à cause que les instances municipales n'auraient pas appliqué la Loi sur les référendums pour la municipalité. Donc ces gens-là étaient très offusqués, ils demeurent un kilomètre point cinq (1,5 km), il y en a à un point neuf (1,9 km), deux point quatre (2,4 km), deux point huit (2,8 km). Nous on votait, eux avaient pas le droit de vote. Ils ont remarqué ça dans leur tête, c'est pas digéré!
595

C'était des gens, peut-être, qui étaient pour ou contre, mais ça a pas passé. Donc c'est un référendum, de l'argent qu'on a garoché dans une rivière! C'est tout ce que je voulais dire là-dessus.

600

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

605

Ça me permettrait aussi de faire un aparté, on a aussi précisé ça en rencontre préparatoire, une commission du BAPE, bien entendu, est avant tout attachée à l'argumentation invoquée pour ou contre un projet, mais bien entendu, la Commission ne fait pas de sondage, par exemple s'il y avait quantité de mémoires pour ou quantité de mémoires contre.

610

Avant tout, c'est important, la Commission fait une enquête et s'attache à l'argumentaire qui est invoqué. Pour que ce soit très clair sur cet aspect-là.

Alors madame Bouchard, je vais vous laisser poser vos questions, maintenant.

615

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

Merci, monsieur le Président.

620

Moi, j'aurais une question à poser, je voudrais demander au promoteur comment on peut faire une porte ouverte à grand Cacouna, avec un biologiste pour expliquer aux gens, avec une exploitation de port méthanier et une production, éventuellement, la construction, la production, la faune, la flore, les animaux marins. Il faut le faire, monsieur le Président!

625

Parce qu'il y a des biologistes à Environnement Canada, il y a des biologistes à Environnement Québec, un biologiste de la firme PESCA, une firme privée. Ça appelle des questions, quand on connaît le rôle des oiseaux, des animaux.

630

Moi, je vais vous dire, c'est pas moi toute seule, les gens de l'est du Québec et de grand Cacouna, on est dans un milieu nature d'animaux, de flore, de faune; on connaît les animaux, parce que je suis sur le terrain, moi, vingt-quatre (24) heures par jour, j'arrête juste le soir pour dormir, et de ce temps-là, deux-trois (2-3) heures, c'est assez!

PAR LE PRÉSIDENT:

635

Oui, votre question, s'il vous plaît.

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

640 Ma question, c'est ça: comment on peut faire pour dire qu'il va y avoir des oiseaux, de la flore, de la faune, des canards, des phoques, des bélugas, avec une production de port méthanier.

645 Je suis allée à Boston avec mon conjoint, j'ai pas vu de phoques ni de bélugas au port de Boston. Ils sont leurs pattes à leur cou et ça fait longtemps qu'ils sont décollés!

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Nous allons diriger la question à monsieur Van der Put.

650 Ce que j'en comprends, est-ce que les opérations d'un terminal méthanier sont compatibles avec l'environnement naturel que l'on retrouve tant sur terre que sur mer, à Cacouna.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

655 Cela touche vraiment l'ensemble des résultats de notre étude d'impact par rapport aux composantes environnementales valorisées. Pour préciser, réponse à cette question, je vais passer la question à monsieur Cantin.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

PAR M. MARIO CANTIN:

665 Monsieur le Président, peut-être pour débiter le début de la réponse, il serait peut-être bon de mettre en place, faire peut-être un éclaircissement sur la méthode qui a été réalisée pour la rédaction de l'étude d'impact.

670 Dès le départ, les spécialistes qui ont été mis sur le projet ont réalisé des études de référence qu'on appelle, des études de terrain en l'absence du projet. Donc les différents spécialistes, autant qui touchent la faune marine ou la faune terrestre, les zones humides, la faune aviaire, ont été impliqués dès le départ du projet pour connaître vraiment qu'est-ce qu'on a sur le terrain, sans le projet.

675 Une méthode de rétroaction a été par la suite mise en place, connaissant justement les espèces à statut particulier, les zones à statut particulier, pour amener, dès la conception du projet, des mesures d'atténuation, dans le but d'affecter le moins possible ou d'avoir des effets le moins possible sur le projet. Donc ça a été une méthode de rétroaction.

680 Il est bien sûr que dans la phase, par exemple dans la phase de construction, comme dans la phase d'exploitation, il y a des perturbations qui pourraient avoir lieu sur la faune et la flore, mais qui ont été minimisées ou diminuées, atténuées par différentes mesures d'atténuation. C'est ce qui fait en sorte...

685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

Madame Bouchard.

690

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Monsieur le Président, si vous me permettez de seulement ajouter une petite chose, par rapport à la préoccupation de madame Bouchard, par rapport aux environmentalistes, ils étaient présents durant plusieurs journées porte ouverte qui ont été tenues dans le cadre de notre programme de préconsultation avec la communauté.

695

J'insiste que les consultants que nous avons choisis pour rédiger l'étude d'impact d'Énergie Cacouna ont été choisis en assurant leur indépendance scientifique. Alors on peut vous assurer, de notre part, de la validité et de l'intégrité de leurs résultats scientifiques.

700

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

705

Madame Bouchard.

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

Monsieur le Président, moi, nous, ça nous assure de rien. J'aimerais savoir les noms des environmentalistes qui étaient là. Parce qu'un environmentaliste est un environmentaliste!

710

PAR LE PRÉSIDENT:

715

Là, on parle des environmentalistes, mais est-ce qu'on fait allusion plus aux professionnels ou au public?

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

720

Oui. Monsieur Van der Put vient de nous dire que des environmentalistes ont travaillé avec eux, et étaient d'accord qu'il y avait pas de danger pour les animaux marins, ni la flore, ni la faune.

PAR LE PRÉSIDENT:

725

Alors ce que je comprends, ce serait les spécialistes en environnement, pour que ce soit clair.

730

Monsieur Van der Put donc, vous nous avez mentionné des noms, est-ce qu'on retrouve les noms de vos collaborateurs par exemple à l'étude d'impact?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

735

Les noms de tous les spécialistes qui ont été impliqués dans l'ensemble de la rédaction de notre étude d'impact, on pourra certainement vous fournir une liste complète de ces personnes-là. Alors on pourrait certainement vous fournir cette information.

PAR LE PRÉSIDENT:

740

C'est ça, il y a les documents initiaux de l'étude d'impact, il y a eu des addenda, des documents complémentaires qui ont été produits, donc on peut se retrouver avec une assez large brochette de personnes impliquées pendant un (1) an, deux (2) ans.

745

Donc il serait possible qu'on ait une liste consolidée des différents collaborateurs?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

750

Ce qu'on retrouve dans l'étude d'impact, c'est la liste de différentes firmes qui ont été engagées dans le cadre de la rédaction de l'étude d'impact. Si vous jugez que c'est suffisant, vous avez cette information disponible déjà dans l'étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

755

C'est assez fréquent qu'on retrouve, dans les études d'impact, les noms des personnes, des professionnels impliqués.

Donc j'imagine qu'il est possible qu'on ait la liste des personnes?

760 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

C'est certainement possible de vous fournir cette liste, oui.

765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Madame Bouchard.

770 **PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

Merci, monsieur le Président. C'est pas une réponse claire, mais par contre, je reviendrai.

775 Est-ce que j'ai une deuxième question?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y.

780

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

785 Merci. Ma deuxième question, je demanderais au promoteur: est-ce qu'avant de parler de projet, parce qu'on sait que les gens des promoteurs, ici à la table, ils ont un travail à faire, ils ont un patron, on a tous des patrons, je pense qu'il y a juste moi qui en a pas dans le moment parce que j'ai terminé, je suis retraitée, mais je voudrais dire, est-ce qu'ils ont pensé à la zone d'exclusion versus les habitations, avant de faire quoi que ce soit.

PAR LE PRÉSIDENT:

790

Donc dans le cadre de l'analyse de risques, les fameuses questions sur les zones d'exclusion par rapport aux habitations, et les opérations du terminal.

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

795

C'est ça, vu la distance. Il y a une zone d'exclusion qui existe.

PAR LE PRÉSIDENT:

800

Très bien.

Monsieur Van der Put, c'est une question que nous allons chercher à approfondir d'ailleurs, l'aspect sécurité, aujourd'hui, étant donné qu'on a certains spécialistes qui sont ici cet après-midi et ce soir, qu'ils ne seront pas ici demain. Donc on va creuser la question.

805

Oui, monsieur Van der Put, la question, hier on a vu, dans votre présentation, on avait des probabilités, une zone de probabilité d'événements, bien entendu il y a une différence aussi entre la probabilité que survienne un événement et aussi les conséquences de l'événement lorsqu'il survient, parce qu'il peut survenir différents événements, donc la zone d'exclusion, madame Bouchard, ce qu'on pourrait dire, par rapport au noyau villageois, c'est la question plus particulière qui vous intéresse?

810

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

C'est ça, monsieur le Président. Parce que moi, ce qui m'a fait réfléchir, nous, moi et mon conjoint, on est allé à Boston, on n'aurait pas eu la peine d'y aller parce qu'on avait un vécu dans une mine à ciel ouvert de trente (30) ans, c'est des milieux très polluants, mais on va demeurer dix-huit kilomètres (18 km) plus loin le soir, on ôte nos bouchons, on sacre ça dans la poubelle, nos masques, nos lunettes, on s'en va chez nous à dix-huit kilomètres (18 km), on fait une vie normale.

815

820

C'est pour ça, on a dit, on va aller à Boston, on va aller voir sur le plancher. Les personnes qui étaient là nous ont bien dit: n'acceptez jamais! Parce qu'eux veulent le pousser plus loin, vous savez, hors norme, plus loin, parce qu'ils n'ont pas la zone d'exclusion qui serait souhaitable.

825

Donc nous, ça nous fait réfléchir, on est allé demander des informations à Emergency, à Ottawa. On nous a donné six (6 km), huit (8 km), dix (10 km), selon le cas, kilomètres, versus les habitations, pour la dangerosité, le CH₄, les émanations lors de la gazéification, "liquidification" – c'est dur à dire, ce mot-là, c'est pas grave il est là quand même – et c'est toutes des choses...

830

Même eux, à Boston, ils ont placé quelque chose pour mesurer le taux de CH₄, lors de transbordements; le port n'était pas au courant, mais ces personnes-là se sont prises en main.

835

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

840

Alors nous allons adresser la question à monsieur Van der Put, parce qu'il y avait différents concepts qu'on peut voir dans l'étude d'impact. Bon, il est question des probabilités mais aussi, il y a un genre de polygone rouge qui montre une zone d'exclusion, et si j'en comprends, ce serait une zone où les gens ne peuvent pas vraiment circuler.

845 Alors est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur cette question-là des périmètres de sécurité, des zones d'exclusion et aussi des zones de conséquences.

 Monsieur Van der Put, je vous laisse aller.

850 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

 Oui, nous pouvons faire ça. Dans un premier temps, madame Bouchard avait demandé, est-ce qu'on avait pensé à la distance entre le site qu'on aurait choisi et la population.

855 Alors une réponse très brève à cette question précise, avant de parler de périmètre de sécurité, c'est que dans notre processus de "sélectionnement" de site, qui a été un processus très rigoureux, interactif, nous avons, parmi les critères pour déterminer, parmi nos critères primaires, la distance justement entre les sites potentiels et les zones habitées. Et nous avons regardé un critère d'avoir une zone tampon d'à peu près un kilomètre (1 km) entre le site choisi
860 et les zones habitées, pour dans un premier temps choisir des sites potentiels auxquels on a appliqué des critères secondaires.

 Alors dans un premier temps, pour répondre à cette première question, est-ce qu'on avait pensé à la sécurité, à la distance entre nos sites potentiels et les habitations, oui, par
865 l'entremise de notre processus de "sélectionnement" de site.

 Pour ce qui est des périmètres de sécurité, nous avons justement une présentation sur notre analyse de risques qui comprend une explication du périmètre de sécurité et de l'autre zone que monsieur Lussier avait indiquée dans sa présentation initiale, la zone où le niveau de
870 risques auquel le public serait assujetti serait jugé négligeable.

 Je pourrais vous offrir, en ce moment, de vous présenter cette courte présentation, ça durerait à peu près dix (10) minutes, et je pense que ça éclaircirait beaucoup de points sur ce qui est le risque, l'analyse de risques et la détermination du périmètre de sécurité.

875

PAR LE PRÉSIDENT:

 Alors nous allons procéder, ça nous permettra de diriger des questions, à ce moment-là, en fonction de différents éléments. Alors vous pouvez y aller, monsieur Van der Put.

880

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

 Alors je vais demander que justement la présentation sur l'analyse de risques soit projetée.

885

 Je vais présenter moi-même les premiers acétates, pour introduire le thème. Suite à ça, je vais faire appel à monsieur Ernst Meyer de Det Norske Veritas. Monsieur Meyer est chargé

de l'analyse de risques pour l'Amérique du Nord au complet, de la part de Det Norske Veritas. Alors je vais commencer la présentation et monsieur Meyer va continuer.

890

Monsieur Meyer ne parle que l'anglais, alors on va utiliser le traducteur à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

895

Très bien.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

900

Alors merci, monsieur le Président, de l'opportunité de pouvoir vous présenter l'information sur cet enjeu très important. La sécurité est la première préoccupation d'Énergie Cacouna, la sécurité de la population et des travailleurs sur notre site.

905

C'est quoi l'objectif d'une analyse de risques. D'abord, l'objectif est de déterminer quels sont les accidents qui pourraient survenir dans un terminal méthanier. C'est sûr qu'il y a des risques reliés à l'exploitation d'un terminal méthanier, tout comme il y a dans n'importe quelle installation industrielle. Mais bien sûr, on a aucun intérêt qu'un accident survienne, et c'est pour ça qu'on utilise tellement de mesures de prévention, justement, pour minimiser le risque.

910

Un autre objectif de l'analyse de risques est de pouvoir élaborer les mesures de sécurité et d'urgence, justement, qui iront réduire les niveaux de risques auxquels le public serait assujetti.

915

L'analyse de risques nous permet, aussi, de nous assurer que nous respectons les exigences et les normes de sécurité. La norme principale qui gère la détermination du périmètre de sécurité, c'est la norme de l'Association canadienne de normalisation Z276, qui gère la conception, la construction et l'exploitation d'installations de gaz naturel liquéfié.

920

Et en fin de compte, l'analyse de risques nous permet de déterminer, de conclure le niveau de sécurité auquel la population avoisinante est assujettie.

925

Un petit peu par rapport au choix de Det Norske Veritas. Det Norske Veritas, DNV, est une firme renommée mondiale, experte en analyse de risques. C'est une organisation qui est accréditée dans plus de quatre-vingts (80) pays. Ils ont aussi été choisis comme firme de réalisation d'analyse de risques pour les Nations Unies.

930

Ils ont une expertise éprouvée dans l'évaluation de risques de gaz naturel dans plusieurs participations dans plusieurs projets. En 2004, ils ont été reconnus officiellement par Lloyd's de l'Angleterre, à titre de meilleure société de classification de navires au monde. C'est vraiment un leader international dans le domaine de la sécurité.

En ce moment, je ferais appel à monsieur Meyer, il prendra le microphone et continuera la présentation.

PAR M. ERNST MEYER (PAR TRADUCTEUR):

935

Monsieur le Président, je vais parler des normes de sécurité.

940

La première étape a été d'identifier les différents scénarios possibles, c'était un processus qui incluait des données théoriques des accidents. Il y a des exigences gouvernementales sur quels scénarios doivent être inclus et également un panel d'experts qui doit identifier des scénarios qui s'appliquent à des sites en particulier.

945

À partir de ces scénarios d'accidents, nous identifions des mesures de protection. Si ces mesures échouent, nous avons donc un scénario d'événements, et si ces scénarios, ces mesures échouent, il y aura donc des conséquences à examiner.

950

Et donc, en combinant les conséquences et la probabilité, nous en arrivons à une évaluation du risque et donc, un scénario à conséquences graves combiné à des probabilités faibles donne une évaluation de risques faible.

955

Voici les exemples de différents niveaux de protection, donc vous pouvez vous rappeler de la dernière diapo, il y a quatre (4) niveaux de protection pour le terminal. Il y a donc des réservoirs à double paroi et la détection et le contrôle des fuites, et il y aura également un périmètre de sécurité ainsi qu'une salle d'opération à la fine pointe pour faire justement le suivi de ces opérations en temps réel.

960

Les méthaniers eux-mêmes sont conçus à double coque et les réservoirs ont aussi une double paroi. La coque même est renforcée pour la glace et il y a un périmètre de sécurité tout autour du navire à quai.

965

Alors cette diapo illustre les mesures de sécurité, y compris celles pour la région du Gros-Cacouna, et selon les normes acceptées internationalement pour les niveaux de risques, il est acceptable d'utiliser cet espace pour des fins de loisirs et la zone à l'extérieur du périmètre vert est acceptable pour des fins de résidence.

970

Le chalet le plus rapproché se trouve à plus de trois cents mètres (300 m) de ce contour, et l'abord du village ainsi que la route est à plus de huit cents mètres (800 m) du contour.

La zone à l'intérieur du périmètre jaune n'est désignée que pour utilisation industrielle, pour ceux qui y travaillent.

Nous en arrivons donc à la conclusion que le périmètre tel qu'il est proposé offre suffisamment de sécurité aux habitants du village de Cacouna.

975

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

980

Mais pour revenir de façon plus précise, pour bien comprendre les différents concepts, si on retourne à la figure de tout à l'heure que vous avez montrée avec les contours de probabilités, la fameuse zone de huit cents mètres (800 m), bon ça, c'est une période de retour, c'est-à-dire c'est un événement qui peut se produire, une chance dans dix millions (10 M) d'années, à l'intérieur de ce périmètre qui est déterminé.

985

Par contre, ce que j'en comprends, s'il y avait un événement style un déversement de liquide et gaz naturel, disons à partir du navire, et il y a un écoulement qui s'en va vers l'est, de quelle façon je représente ça?

990

Parce que si, disons, il y a effectivement un écoulement à partir du navire et il s'ensuit un incendie, sur certaines figures, on voyait par exemple un périmètre, parce que là, on va avoir une gerbe de feu qui va monter, et il va y avoir une radiation thermique, c'est-à-dire qu'il y aurait des conséquences à l'extérieur du périmètre de huit cents mètres (800 m).

995

Par exemple, si on prend la courbe de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²), cette zone-là s'en va quand même relativement loin, et on voit que ça atteint en tout cas au moins le premier chalet, par exemple. Donc il y a une distinction à faire entre la zone d'événement et la zone de conséquences, c'est pas la même zone. La zone de conséquences est beaucoup plus grande que la zone d'événement.

1000

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Si on pouvait revenir à l'acétate qui indique les contours de risques, pour faire une précision, justement.

1005

Comme vous avez indiqué, monsieur le Président, ce que ces contours de risques veulent dire, c'est que si quelqu'un est à un certain point sur ce contour, en permanence, il serait assujéti à un événement de risque qui pourrait causer sa mort une fois par chaque dix millions (10 M) d'années.

1010

Par contre, il y a des conséquences qui ont été indiquées liées à un pire scénario impliquant un méthanier à quai. Et il y a une distance de conséquences, relative à cet événement, qui irait jusqu'à mille huit cent vingt-cinq mètres (1825 m) du point du déversement, ce qui ne rejoindrait pas le village, parce que le village se trouve à une distance d'à peu près deux virgule deux kilomètres (2,2 km) du méthanier à quai.

1015

1020 La raison pour laquelle cette distance de conséquences n'est pas comprise dans l'ensemble du cercle vert, c'est parce que la probabilité de ce scénario est moins importante qu'un dans dix millions (10 M) d'années, c'est plus proche de un dans cent millions (100 M) d'années. C'est la raison pour laquelle le cercle vert, le cercle de niveau de risques jugé négligeable se limite à huit cents mètres (800 m).

PAR LE PRÉSIDENT:

1025 Très bien.

Également, si on reste dans la même veine, on a souvent, dans les méthodes d'analyse de risques, la question des scénarios normalisés, des scénarios alternatifs.

1030 Votre méthodologie semble un peu différente, vous avez évalué, bon, vous avez fait plus une analyse de cas, et vous avez dit, bien voici les conséquences de ça en fonction des probabilités, mais comment je fais l'adéquation entre votre méthode et, disons, les méthodes qui sont souvent préconisées par le ministère du Développement durable, le fameux scénario normalisé et le scénario alternatif, avec lequel on est plus habitué.

1035 Monsieur Van der Put.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

1040 Pour expliquer la méthode qui a été utilisée pour la réalisation de l'analyse de risques, je voudrais, si vous me permettez, faire appel à monsieur Ernst Meyer encore, pour bien expliquer cette méthode et comment elle se distingue d'autres méthodes alternatives, comme vous avez indiqué. Si vous me le permettez.

PAR LE PRÉSIDENT:

1045 Oui, allez-y.

PAR M. ERNST MEYER (PAR TRADUCTEUR):

1050 Nous avons donc utilisé une méthode d'évaluation de risques normalisée qui inclut la fréquence et la conséquence; il y a des études qui n'examinent que l'aspect conséquences et ces options-là ne vous feraient que mentionner la sécurité dans le cas de scénario à son pire.

1055 Nous avons examiné un tel scénario pour Cacouna et les conditions pour créer un tel scénario ne sont simplement pas présentes.

Cependant, s'il y avait eu une autre probabilité pour un scénario de pire cas, vous en auriez vu les effets dans l'analyse de risques que nous avons faite.

PAR LE PRÉSIDENT:

1060

Très bien, je vous remercie.

Du côté du ministère du Développement durable, par rapport à la méthode utilisée par le promoteur, qu'est-ce que vous pouvez nous en dire? Est-ce que la méthode vous apparaît acceptable pour pouvoir analyser les conséquences du projet?

1065

Monsieur Rochon.

PAR M. YVES ROCHON:

1070

Bien, d'entrée de jeu, je vous dirais qu'on a travaillé fort pour regarder, pour analyser la démarche que le promoteur a suivie, parce qu'elle ne correspondait pas exactement à ce qu'on présente, là.

1075

On a un guide qui est offert aux promoteurs pour avoir une démarche d'analyse de risques d'accidents technologiques majeurs, qui est disponible sur notre site Internet, qui est assez bien connu, c'est un document de travail, mais c'est quand même quelque chose qui est couramment utilisé, où c'est qu'on parle, comme vous avez dit, du scénario normalisé et des scénarios alternatifs.

1080

On a questionné, comme vous avez pu le voir dans les questions et commentaires qui ont été rendus publics, on a questionné beaucoup le promoteur et ses spécialistes, pour bien comprendre le cheminement ou les accidents comme tels, pour bien comprendre ça, parce qu'on voulait vraiment s'assurer que même si la démarche était pas exactement pareille, on avait des résultats semblables.

1085

Et la conclusion générale qui en découle, c'est que l'analyse de risques qui a été réalisée est acceptable, puisque d'ailleurs, nous avons émis un avis de recevabilité sur ce projet-là.

1090

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc règle générale, la méthode vous apparaît acceptable pour juger du projet?

1095

PAR M. YVES ROCHON:

Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1100

Très bien, je vous remercie.

Oui, madame Bouchard.

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

1105

Monsieur le Président, moi je trouve, pas juste moi, je parle au nom des gens de l'est du Québec et du grand Cacouna, tout ce long préambule pour venir à dire que c'est dangereux, je crois que ça fait plusieurs fois qu'on entend les mêmes choses, je pense qu'avec un CD, on aurait juste à faire "on" et "off" quand ce serait terminé. On saurait les mêmes informations.

1110

Je ne veux pas faire rien contre les promoteurs, mais ça fait combien de fois, on nous sert toujours la même recette. Par contre, à l'intérieur de tous ces gens-là, ils le savent que c'est dangereux.

1115

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie pour votre commentaire.

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

1120

Merci, monsieur le Président.

1125

RAYMONDE ROBINSON

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter madame Raymonde Robinson.

1130

Bonjour madame.

PAR Mme RAYMONDE ROBINSON:

1135

Bonjour. Alors deux (2) questions qui s'adressent au promoteur, afin de pouvoir compléter le mémoire.

1140

Alors dans l'étude d'impact, vous mentionnez que vous allez utiliser des génératrices au diesel, durant la période de construction et la période d'exploitation. Alors on sait que c'est un gaz à effet de serre.

Est-il possible d'utiliser des génératrices à l'électricité pour, en fait, améliorer la qualité de l'air.

1145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

1150 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Je vais passer la question à monsieur Cantin.

PAR M. MARIO CANTIN:

1155 Effectivement, les gaz à effet de serre qui ont été une préoccupation dans le cadre de l'étude d'impact, il y aura, si on regarde dans le document qui s'appelle "Mise à jour de l'étude d'impact", qui a été déposé tout récemment, on a fait état de tous les changements justement au niveau des équipements qui seraient utilisés sur le terrain, autant au niveau de la construction que de l'opération.

1160 Donc ce qui est mentionné dans ce document-là, c'est que dans le cadre de la construction, la moitié par exemple des génératrices pour le besoin des constructions serait à l'électricité; donc la moitié environ des équipements serait à l'électricité.

1165 On va retrouver ça dans l'ensemble des informations, dans le document qui s'appelle "Mise à jour".

PAR LE PRÉSIDENT:

1170 Monsieur Bernard.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

1175 Puisqu'on parle de génératrices, vous identifiez que vous allez installer une génératrice d'un mégawatt (1 MW) pour prendre la relève au moment où il y aurait une défaillance dans l'approvisionnement d'Hydro-Québec.

1180 En quoi cette capacité-là serait suffisante par rapport aux besoins de l'opération du terminal? Il faut penser que l'interruption du service d'Hydro-Québec va survenir de façon soudaine et non prévue.

Alors est-ce qu'un mégawatt (1 MW), ce sera suffisant pour assurer des opérations sécuritaires?

1185 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Un mégawatt (1 MW) est la puissance suffisante pour assurer que tous les équipements de sécurité dans le terminal fonctionnent bien, alors tous les détecteurs de gaz, tous les instruments qui assurent la sécurité du terminal.

1190

Aussi, cette puissance est suffisante pour assurer que s'il y a un méthanier à quai, qu'il puisse continuer à décharger du GNL, et ce serait recirculé entre le méthanier et le réservoir de stockage, jusqu'au moment où l'alimentation électrique normale est réinstaurée dans le terminal.

1195

Alors avec un mégawatt (1 MW), on s'assure que le terminal puisse continuer d'être exploité de façon sécuritaire, mais on ne peut pas continuer d'alimenter les vaporisateurs et l'alimentation du gazoduc. Ça, ça devra attendre que l'alimentation électrique normale est restaurée.

1200

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

Quelle sera la quantité de mazout que vous devrez maintenir en réserve pour cette fin-là, la taille du réservoir?

1205

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Permettez, je vais demander à monsieur Wolfgang Neuhoff s'il a cette information; si vous permettez, messieurs les Commissaires, une courte consultation avec monsieur Neuhoff, par rapport à ça.

1210

Monsieur Neuhoff m'informe que nous n'avons pas ce détail disponible sur les lieux; nous pourrions certainement vous revenir avec une estimation de la quantité de diesel qui serait nécessaire, justement, pour alimenter la génératrice de secours.

1215

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

1220

Madame Robinson.

PAR Mme RAYMONDE ROBINSON:

Ma deuxième question.

1225

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

1230 **PAR Mme RAYMONDE ROBINSON:**

Alors à moins que vous me dites qu'il y aurait aucun produit chimique qui va être utilisé pendant la construction et l'exploitation, alors la question, c'est en cas de déversement de produits chimiques, quelles sont les mesures de confinement appropriées que vous utiliserez afin d'éviter une contamination de l'eau de surface et de l'eau souterraine.

1235

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, il est acquis qu'un certain nombre de produits chimiques, de l'hydroxyde de sodium, des produits inhibiteurs de corrosion, on a l'exemple de mazout, il y a différentes substances dangereuses qui seraient utilisées sur le site du terminal.

1240

Alors étant donné que nous sommes près d'un plan d'eau, la question des mesures que vous envisagez pour prévenir un déversement, à ce moment-là.

1245

PAR Mme RAYMONDE ROBINSON:

Tout à fait.

1250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

1255

Première mesure serait que les réservoirs qui contiendraient le diesel, les autres produits, seraient à double paroi, justement pour assurer leur intégrité.

Il y aurait aussi une aire de rétention pour le captage d'un déversement par exemple de diesel, si jamais ça aura lieu.

1260

Ce serait aussi précisé dans notre plan de mesures d'urgence pour la phase de construction, également la phase d'exploitation, pour prévoir un tel événement et assurer que ces effets seraient limités.

1265

PAR LE PRÉSIDENT:

1270 À votre connaissance, dans le port de Cacouna, actuellement, à proximité du moins de vos installations projetées, est-ce qu'il y a beaucoup de produits chimiques, actuellement, entreposés sur le port, actuellement?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

1275 Je n'ai pas de connaissance, personnellement. Je pourrais encore demander à monsieur Neuhoff, qui en connaît plus par rapport au port de Gros-Cacouna, pour voir s'il a cette information.

PAR LE PRÉSIDENT:

1280 On pourrait aller du côté de Transports Canada. Alors c'est monsieur Boulianne qui est ici aujourd'hui.

1285 Actuellement, est-ce que les installations portuaires recueillent beaucoup de matières dangereuses, est-ce qu'il y a du liquide qui est entreposé, des explosifs, qu'est-ce qu'il y a actuellement comme matières dangereuses?

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

1290 Je vais demander des précisions à monsieur Serge Bélanger, à ce niveau-là.

PAR M. SERGE BÉLANGER:

1295 Oui, monsieur le Président. Juste pour préciser, à l'intérieur du port de Gros-Cacouna, actuellement, les seules matières dangereuses qu'il y a, c'est des réservoirs à double paroi qui servent pour les compagnies d'arrimage qui sont là.

Donc ces réservoirs-là sont situés assez loin du bassin.

PAR LE PRÉSIDENT:

1300 Donc ce sont des réservoirs de carburant?

PAR M. SERGE BÉLANGER:

1305 C'est des réservoirs de carburant, de diesel.

PAR LE PRÉSIDENT:

De diesel.

1310

Et on avait cru voir une mention d'explosifs, il y a pas d'explosifs entreposés?

PAR M. SERGE BÉLANGER:

1315

Non. Quand il y a manutention d'explosifs comme tels, c'est fait, ça dure à peu près le temps d'amener les marchandises dangereuses et de les charger. Et par la suite, les bateaux sont priés de quitter le havre de Cacouna.

PAR LE PRÉSIDENT:

1320

Très bien, je vous remercie.

Oui, madame Robinson.

1325

PAR Mme RAYMONDE ROBINSON:

Bien, c'est sûr qu'on aurait souhaité qu'on utilise plus l'électricité que le diesel; cinquante pour cent (50 %), pour nous, on trouve que c'est encore, en fait, néfaste pour l'environnement. Alors ça fera partie de nos recommandations du mémoire.

1330

Et j'aimerais savoir si, ce que monsieur Van der Put nous a répondu, est-ce que je peux retrouver ces écrits-là dans les documents.

PAR LE PRÉSIDENT:

1335

Donc de mémoire, dans les addenda que vous avez produits, ou des réponses à des questions, il y avait des précisions apportées sur la question des génératrices...

PAR Mme RAYMONDE ROBINSON:

1340

Et produits chimiques, s'il vous plaît, aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1345

Et les produits chimiques. Je me souviens qu'il y avait des questions additionnelles également, et on retrouve des mentions sur les produits chimiques. On me dit DA3.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1350 Monsieur Cantin a mentionné tantôt, il a dit, vous allez trouver ça dans un document "Mise à jour", ça a été déposé au début de l'audience. C'est une mise à jour sur six (6) questions de l'étude d'impact, c'est la cote DA3.

PAR Mme RAYMONDE ROBINSON:

1355 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1360 Bienvenue.

DENIS OUELLET

1365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter monsieur Denis Ouellet.

1370 Bonjour monsieur.

PAR M. DENIS OUELLET:

1375 Bonjour monsieur le Président et les Commissaires. Denis Ouellet, je suis du Regroupement des citoyens pour le port méthanier. J'aurais deux (2) questions.

1380 Première question, étant donné que le gaz naturel va servir à remplacer, dans bien des circonstances, le pétrole ou d'autres produits qui proviennent du pétrole, est-ce qu'on pourrait quantifier la différence de pollution.

Ça veut dire, si on remplace, mettons qu'on met l'équivalent en énergie en gaz naturel comparé avec l'équivalent en énergie en pétrole, disons, ou en charbon, comme on parlait pour les usines de cogénération en Ontario, j'aimerais ça avoir une quantification. Si on peut remplacer, disons, ça va diminuer la pollution globale.

1385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1390 Monsieur Van der Put, disons que la question hier, par exemple on avait des projections d'augmentation, de croissance de la consommation de gaz naturel, on a fait allusion aussi à la question de l'Ontario qui, actuellement par exemple, ont des centrales au charbon.

1395 Ce qu'on semblerait comprendre, c'est qu'il peut y avoir, dans certains cas, substitution; dans d'autres cas, il pourrait y avoir de l'augmentation de consommation.

1400 Mais si on essaie d'isoler la question des terminaux méthaniers, bien entendu, parce qu'on voit qu'il y a quand même beaucoup de projets de terminaux méthaniers qui se font, si par exemple l'offre de gaz naturel n'augmente pas significativement, soit parce que les projets se font pas, d'après vous, qu'est-ce qui se passe?

1405 Parce que si on veut essayer de comparer, est-ce qu'il y a un gain en émissions disons de GES, est-ce qu'il y a un gain ou il y a pas de gain à faire des terminaux méthaniers? Parce que est-ce que les gens vont recourir au charbon, s'il y a pas de terminaux méthaniers, ou les gens vont retourner aux éoliennes, par exemple.

1410 Monsieur Van der Put, comment on peut voir clair dans cette question-là. Est-ce que le gaz naturel, ça va avoir un effet bénéfique d'en offrir plus, ou ça va augmenter la consommation de gaz naturel, est-ce que ça va se substituer ou non.

Monsieur Van der Put.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

1415 Je pourrais indiquer deux (2) exemples où la consommation accrue de gaz naturel, dans un premier temps en Ontario, dans un deuxième temps au Québec, aurait un apport, aurait des avantages particulièrement du point de vue environnemental, non seulement pour la réduction de production de gaz à effet de serre, mais aussi la réduction de production d'autres polluants.

1420 Pour commencer, pour l'Ontario, j'avais indiqué le plan, la recommandation de l'Ontario Power Authority de fermer les centrales à charbon, et une des solutions, c'est de remplacer ces centrales à charbon avec des centrales à gaz.

1425 Actuellement, ces centrales à charbon produisent trente millions de tonnes (30 M t) de gaz à effet de serre par année; en remplaçant ces centrales à charbon avec des centrales à gaz, ça impliquerait une réduction de douze virgule six millions de tonnes (12,6 M t) de gaz à effet de serre par année.

1430 De plus, j'avais indiqué la réduction de d'autres matières polluantes, et là on parle d'oxyde d'azote, oxyde de soufre qui est certainement présent dans le cas du charbon, qui diminue certainement la qualité de l'air en Ontario, mais aussi au Québec, compte tenu de la direction des vents dominants, qui apportent ces polluants vers le Québec.

1435 Alors en faisant cette substitution, comme j'indique, il y a ces apports, cet avantage environnemental.

Du côté du Québec, ce que j'avais mentionné hier également, c'est la possibilité de remplacer une portion de la consommation du pétrole pour des fins industrielles, fins commerciales, résidentielles, et c'est en plus grande partie à des fins industrielles.

1440 Si on remplaçait seulement un pour cent (1 %) du pétrole qui est utilisé actuellement au Québec, qui actuellement, pour toutes les fins que j'ai mentionnées, c'est responsable pour seize millions de tonnes (16 M t) de gaz à effet de serre, production de gaz à effet de serre par année, si on remplaçait seulement un pour cent (1 %) de ce total par année, il y a aurait une réduction de gaz à effet de serre annuelle de cent dix-huit mille tonnes (118 000 t) par année.

1445 Alors l'effet serait cumulatif, alors après dix (10) ans, il y aurait une réduction de dix (10) fois cent dix-huit mille (118 000 t), alors soit un million cent quatre-vingt mille tonnes (1 180 000 t) de gaz à effet de serre par année.

1450 Alors comme j'avais indiqué hier, l'utilisation du gaz naturel pour substituer le pétrole ou le charbon a des grands avantages environnementaux.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

1455 Une question, oui, pour vous. Disons, les données du Québec montrent que depuis sept-huit (7-8) ans, le gaz a plafonné, puis au cours de la dernière année, je crois même qu'il a régressé, au Québec. C'est pour une raison de prix, le gaz a été très cher. Alors évidemment, il a été très cher parce que face à son principal concurrent là-dedans, qui est le mazout lourd.

1460 Alors qu'est-ce qui va changer, dans les quatre-cinq (4-5) prochaines années, qui ferait que là, on pourrait substituer davantage au pétrole? Tant que le pétrole demeurera sur une base thermique moins cher que le gaz, même si on veut le faire, ça se fera pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1465 Monsieur Van der Put.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

1470 Monsieur le Commissaire, ce qui va changer, c'est la disponibilité d'autres sources d'approvisionnement en gaz pour le Québec, grâce à l'implantation d'un terminal méthanier. Et l'effet de cette disponibilité, davantage d'approvisionnement, va avoir l'effet d'atténuer les prix, justement.

1475 Le Québec, à l'heure actuelle, se fie sur une seule source d'approvisionnement, qui est l'Ouest de l'Ontario, et aussi, le Québec se trouve actuellement au bout de la ligne de transmission de gaz naturel en Amérique du Nord. Alors c'est un marché comme le Québec qui subit les plus grandes hausses de prix, durant les périodes de pointe, quand il y a des resserrements entre l'offre et la demande en gaz naturel.

1480 Alors en augmentant l'offre, en multipliant les sources d'approvisionnement qui sont disponibles au Québec, l'effet serait d'atténuer les hausses de prix relatives à d'autres combustibles comme le pétrole.

1485 Monsieur le Président, je veux vous indiquer aussi que j'ai une courte présentation sur la justification du projet, qui traite justement ce thème, et d'autres thèmes qui sont reliés justement à l'offre et la demande dans le gaz naturel pour l'Amérique du Nord, et certainement aussi le Québec. Je peux certainement vous offrir, quand vous trouverez que ce sera propice de le faire, de vous présenter cette information.

1490

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'on aurait des informations assez précises, est-ce que c'est très général? Parce que si c'est général, on gagnera pas d'information par rapport à ce qui est déjà disponible.

1495

Est-ce qu'on va apprendre, en tout cas au niveau précision dans les données, est-ce qu'on va apprendre des choses, est-ce que vous avez des chiffres qui sont fournis?

1500 Parce que je pense que ce que monsieur Bernard, aussi, veut savoir, c'est évident que si vous faites votre projet, il y a pas de baisse de prix relative du gaz naturel sur le marché québécois, ça voudrait dire qu'il n'y aura pas un pied cube (1 pi^3) qui va se consommer de plus au Québec, et ça pourrait peut-être dire aussi qu'il y aura pas de demande additionnelle dans le restant de l'Amérique du Nord, vous pourriez rester collé avec votre gaz naturel.

1505

Donc jusqu'à quel point, à ce moment-là, l'introduction de cinq cents millions de pieds cubes (500 M pi^3) par jour dans le réseau va être capable, à ce moment-là, de trouver preneur.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

1510

La présentation que je mentionnais apporte de précisions par rapport à l'offre et la demande, de l'information qui ne se trouve pas actuellement dans l'ensemble des documents qui ont été déposés, c'est de l'information supplémentaire.

1515

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça vous prendrait combien de minutes de présentation?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

1520 Pas plus que dix (10) minutes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1525 On va peut-être attendre un peu avant de la faire, parce qu'on va se concentrer aussi sur les aspects de sécurité, étant donné qu'il y a des spécialistes qui seront pas ici demain. Alors on va revenir plus tard sur cette présentation.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

1530 Très bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

1535 Oui, monsieur Ouellet.

PAR M. DENIS OUELLET:

Bon, j'aurais une deuxième question, concernant la sécurité.

1540 Il y a un des intervenants, hier, qui a présenté son mémoire pour faire une demande d'audience, et qui a mentionné que les réservoirs, ça pourrait sauter ou quelque chose de même.

1545 Moi, me semble, je suis allé dans les journées porte ouverte, et ça a tout le temps été mentionné que le gaz liquéfié ne brûlait pas, n'était pas explosif.

J'aimerais avoir des précisions là-dessus, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

1550 Donc concernant les propriétés, où on avait une présentation qui nous disait les propriétés de base du liquide, lorsqu'il était vraiment à l'état liquide, les questions de scénarios, bon, ce que j'en comprends, c'est s'il y avait une fuite, qu'est-ce qu'il advient si quelque chose sort du réservoir qui est sur terre ou du navire. Je pense que c'est à ce niveau-là que les gens posaient des questions.

1555 Alors on peut revenir sur la question de la sécurité, alors monsieur Van der Put, qu'est-ce que vous pouvez répondre à la question de monsieur Ouellet.

1560 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Oui, précision par rapport aux propriétés du gaz naturel liquéfié, dans son état liquide, justement, le gaz naturel liquéfié, le gaz naturel n'est pas "flammable" parce que comme monsieur Lussier avait indiqué dans sa présentation, le gaz naturel liquéfié n'est ni stocké, ni transporté sous pression, il n'y a pas de conditions qui mèneraient à une explosion.

Ce qui se passerait, si jamais se produisait une fuite, par exemple dans un réservoir d'un méthanier, si on prenait cet exemple, qui serait dans un premier temps très difficile de concevoir compte tenu les quatre (4) barrières entre le produit qui se trouve dans le réservoir de stockage à bord du méthanier et la surface de la mer, les deux (2) parois du réservoir et les deux (2) coques du méthanier, mais si jamais il y avait assez d'énergie pour causer une brèche dans un réservoir à bord d'un méthanier, il y aurait déversement du produit.

Et dépendamment de la quantité d'énergie qui aurait causé la brèche, il pourrait y avoir, si l'énergie était suffisante, il pourrait y avoir la présence de sources d'inflammation, des étincelles, et ce qui se passerait à ce moment-là, c'est que le gaz naturel, en se vaporisant, pourrait prendre feu.

Sinon, tout simplement, le gaz naturel liquéfié se vaporiserait et se disperserait dans l'air, sous forme d'un nuage de vapeur.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

C'est ça, par exemple au plan de mesures d'urgence, survient un incident de ce type-là, avec déversement confirmé, bon, si on pense, le plan, le temps d'appeler les intervenants, il se passe un certain délai, le temps que ça arrive à la population, disons dans le cas d'un événement, d'une fuite, qu'est-ce qui se passe au niveau, je sais pas, par exemple des chalets qui sont situés au nord-est, ou au niveau du noyau villageois de Cacouna.

De quelle façon les gens viendraient à être informés qu'il y a un incident susceptible de poser un risque disons à leur personne?

Comment ça se passe, monsieur Van der Put.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Nous avons déposé un plan de mesures d'urgence préliminaire, tout d'abord au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et ceci a été remis au public.

1605 Ce plan de mesures d'urgence précise différents types d'événements, et les actions qui seront prises dans les cas de tels événements.

Pour ce qui est d'avertir la population en particulier, il faut que nous travaillions avec la municipalité pour s'assurer que nos plans sont enlignés avec les leurs.

1610 Il y a aussi lieu à la formation d'un comité mixte, municipal-industriel, pour justement la rédaction du plan de mesures d'urgence qui sera en vigueur pour la phase de construction et également durant la phase d'exploitation du terminal, qui précisera justement les méthodes qui seraient utilisées pour avertir le public, si jamais il se produisait un événement ou ça s'avérait nécessaire.

1615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon par exemple, revenons aux fameux chalets, donc est-ce qu'il pourrait être considéré d'installer un genre d'alarme, c'est-à-dire si les citoyens étaient sensibilisés à la signification de cette alarme sonore, on parle de huit (8) à dix (10) chalets, par exemple. Ces gens-là, donc ce serait possible que vous dites, on regarde ça, on installe une alarme, par exemple.

1620 Est-ce que vous vous assureriez, bon, on voit qu'il y a un seul chemin pour atteindre ces chalets-là, je ne connais pas l'état du chemin, est-ce qu'il est facilement carrossable en tout temps, est-ce qu'il peut vraiment servir comme route d'évacuation vingt-quatre (24) heures par jour, trois cent soixante-cinq (365) jours par année.

Bon, ces éléments-là, quelle garantie on a à ce niveau-là, actuellement?

1630 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Justement, les méthodes précises qui seraient utilisées seront décidées en discutant avec la municipalité, avec le comité mixte, municipal-industriel.

1635 La méthode que vous indiquez serait une méthode possible. Et l'autre chose à considérer, selon l'analyse de risques que monsieur Meyer nous a présentée, les chalets se trouvent en dehors du contour de risques qui seraient jugés négligeables.

1640 Alors ce serait certainement considéré, en déterminant exactement quelles seront les modalités de mesures d'urgence pour les chalets et aussi pour les autres zones habitées de la municipalité de Cacouna.

PAR LE PRÉSIDENT:

1645 Donc si je comprends bien, si vous jugez, par exemple, on est à l'extérieur de la zone 1 dans dix millions (10 M), donc vous prévoiriez pas de mesures, étant donné que vous dites, c'est tellement improbable, on prévoit pas rien.

1650 C'est comme ça qu'on doit comprendre la signification de votre périmètre, lorsqu'on voyait la ligne de probabilité?

 Monsieur Van der Put.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

1655 Non, monsieur le Président, c'est pas ce que je voulais dire. Ce que je voulais dire, c'est que – et je vais passer la parole ensuite à monsieur Lussier, qui va être impliqué justement dans le comité mixte municipal-industriel – c'est juste que j'indiquais que les niveaux de risques qui ont été déterminés par l'entremise de notre analyse de risques seront pris en compte, justement, pour déterminer les modalités précises des plans de mesures d'urgence.

1660 Monsieur Lussier pourrait apporter d'autres précisions.

PAR M. CARL LUSSIER:

1665 Merci. Il est important de mentionner que le comité mixte, c'est un comité qui est composé aussi des experts du gouvernement, la police entre autres, les autorités municipales, les services des incendies et aussi les citoyens.

1670 Donc notre intérêt est d'assurer la sécurité de la population dès le départ, et c'est notre priorité. Et pour assurer la sécurité de la population, ensemble, à travers le CMMI, on va identifier les meilleurs moyens d'alerte, et si besoin est, d'installation de sirènes pour pouvoir aviser les gens qu'il y a une urgence, et une information préalable serait distribuée à la population, à ce moment-là, à savoir qu'est-ce qu'ils doivent faire si jamais l'alarme était actionnée.

1675 Mais nous n'en sommes pas là présentement. La première réunion du CMMI a eu lieu il y a quelques jours, et le travail va se continuer en groupe. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1680 Alors il en irait de même, par exemple, tantôt j'ai mentionné les chalets, mais on a aussi les sentiers pédestres pour le massif du Gros-Cacouna, donc ce serait des possibilités aussi qu'il y ait des systèmes, un, des systèmes d'avertissement si vous considérez qu'il y a une probabilité ou un risque à l'intégrité des personnes.

1685 Est-ce que c'est possible que vous installiez des abris, en disant aux gens, voici le refuge s'il arrive un tel problème, on vous propose de vous diriger vers là. À ce moment-là, est-ce que c'est des choses possibles que vous avez envisagées?

PAR M. CARL LUSSIER:

1690 Présentement, tous les sentiers balisés sur la colline de l'île de Gros-Cacouna sont à l'extérieur de la zone, et on n'a pas prévu, à l'heure actuelle, des abris particuliers pour les protéger d'un incendie.

1695 Et compte tenu des risques et de l'analyse, les différentes analyses des scénarios qui ont été faits par la firme DNV, on va pouvoir le réviser avec les autorités compétentes, et identifier les meilleurs moyens, si besoin est.

PAR LE PRÉSIDENT:

1700 Et les discussions avec la municipalité, par exemple plus détaillées, ça voudrait dire, ça, ça commencerait, dans l'hypothèse où vous auriez votre permis pour réaliser le projet, c'est à ce moment-là que vous initieriez les discussions avec la municipalité, pour les mesures de sécurité?

1705 Monsieur Van der Put. Ou monsieur Lussier.

PAR M. CARL LUSSIER:

1710 Comme monsieur Van der Put a mentionné, nous voudrions avoir le plan d'urgence en place avant le début de la construction. Donc nous avons déjà débuté les discussions avec les autorités compétentes, pour la formation du CMMI local.

PAR LE PRÉSIDENT:

1715 Très bien, je vous remercie.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1720 Je voudrais juste revenir à la question initiale de monsieur Ouellet, où il était question, il a mentionné notamment les explosions, vous nous avez dit que c'est quelque chose qui ne pourrait pas se produire au site du projet.

1725 Alors ma question est: à quoi s'adresse les éléments relatifs à l'explosion dans le plan des mesures d'urgence. Parce qu'il est question d'explosions, dans le plan des mesures d'urgence.

PAR LE PRÉSIDENT:

1730 À la page 8-10.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

1735 Donnez-nous un moment, nous allons consulter, justement.

Pourriez-vous répéter la page, s'il vous plaît?

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1740 8-10, 8-11, entre autres, mais il y en a d'autres.

PAR M. DENIS OUELLET:

1745 Je peux tu apporter une précision à ma question?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Ouellet.

1750 **PAR M. DENIS OUELLET:**

C'est juste que moi, je demandais si le gaz, au moment où c'est qu'il était liquide, s'il était explosif. À ce moment-là, en tout cas...

1755 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

La réponse a été donnée.

PAR M. DENIS OUELLET:

1760 C'est ça, la réponse a été donnée comme ça, c'est concluant que c'est pas explosif, quand il est liquide.

PAR LE PRÉSIDENT:

1765 Mais s'il est laissé à l'air libre, à ce moment-là, il s'évapore.

PAR M. DENIS OUELLET:

1770 À ce moment-là, s'il devient en vapeur, c'est là que ça peut devenir dangereux.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça qu'était la distinction.

1775 Et étant donné, comme on a dit tout à l'heure, nous avons des spécialistes sur la sécurité qui sont ici aujourd'hui, qui seront pas ici demain, on essaie d'approfondir les questions relativement à la sécurité, au passage. Alors c'est pour ça qu'on enchaîne dans certaines questions, lorsque les gens viennent nous adresser des questions sur la sécurité.

1780 Oui, monsieur Van der Put.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

1785 Oui, cette page traitait des événements sur un méthanier. Il est possible qu'il pourrait y avoir une fuite de gaz dans une aire confinée, et c'est ça qui causerait la condition qui pourrait mener à une explosion.

1790 Par contre, il y a des mesures de prévention, comme la présence de détecteurs de gaz dans toutes les aires confinées à bord du méthanier, ce qui ferait que l'incidence d'une explosion à bord d'un méthanier serait très peu probable.

PAR LE PRÉSIDENT:

1795 Très bien, je vous remercie.

Ça vous va, monsieur Ouellet?

PAR M. DENIS OUELLET:

1800 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1805 Nous allons faire une pause de quinze (15) minutes, et nous allons reprendre avec monsieur Gaétan Malenfant, s'il est ici.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1810

**REPRISE DE LA SÉANCE
GAÉTAN MALENFANT**

PAR LE PRÉSIDENT:

1815

Je vais maintenant donner la parole à monsieur Gaétan Malenfant.

Alors bonjour monsieur.

PAR M. GAÉTAN MALENFANT:

1820

Oui, bonjour.

1825

Alors monsieur le Président, messieurs les Commissaires, avant de poser ma question, je voulais juste mentionner que tout ce qu'on entend depuis hier soir, je pense qu'on a vraiment besoin de la Commission pour faire toute la lumière sur le projet qui nous est présenté, parce qu'on sent qu'il faut tirer l'information du promoteur un peu au compte-goutte, alors on a besoin de votre aide, et on apprécie le travail que vous faites.

1830

Alors justement, je voudrais revenir, dans ma question, sur la question du marché de vente du GN. Et bon, on a parlé peut-être de substitution du pétrole ou du charbon.

1835

Moi, ma question, c'est vraiment au niveau de la justification du projet, est-ce que le promoteur a vraiment des études de marché de faites, pour être capable d'avancer dans son projet; est-ce qu'il a des contrats qui ont été signés avec des acheteurs éventuels. Sinon, c'est difficile de juger de la valeur de ce qui est annoncé comme hausse de besoins.

1840

Alors j'aimerais ça qu'on aille dans ce sens-là, donc est-ce qu'on a fait des études de marché, est-ce qu'on a des contrats fermes de signés avec des gens qui utilisent du pétrole actuellement ou des gens qui utilisent du charbon, et est-ce qu'on peut avoir ces détails-là.

C'est quoi pour le Québec, c'est quoi pour l'Ontario, c'est quoi pour les États-Unis. Moi, je veux qu'on soit précis.

PAR LE PRÉSIDENT:

1845

Très bien.

1850

Monsieur Van der Put, quelles précisions pouvez-vous nous apporter sur les marchés visés, est-ce qu'il y a des contrats qui ont été signés jusqu'à maintenant ou des lettres d'engagement.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Monsieur le Président, des contrats n'ont pas encore été signés.

1855

Par contre, Petro-Canada qui s'occupe de la vente de gaz naturel, depuis à peu près deux (2) années, est en discussion avec plusieurs utilisateurs potentiels, ils reçoivent des appels non sollicités de la part de plusieurs consommateurs industriels, qui voudraient diversifier leurs sources d'approvisionnement, possiblement justement, substituer pour d'autres sources énergétiques, comme au Québec particulièrement, comme le pétrole, si le gaz provenant du terminal méthanier serait disponible.

1860

Normalement, dans le cas de projets de terminaux méthaniers, des contrats de vente de gaz ne sont signés qu'après que le projet de terminal a été approuvé. Alors les activités actuelles suivent leur cours normal.

1865

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais malgré tout, vous avez fait quand même une étude de marché?

1870

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Pouvez-vous répéter la question, monsieur le Président?

1875

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez donc, ce que j'en comprends, vous avez néanmoins fait une étude de marché, avant d'arriver à la conclusion qu'un terminal méthanier était une solution pour diversifier l'offre, en gaz naturel?

1880

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Justement, en regardant les marchés, particulièrement en Ontario et le Québec qui, comme monsieur Lussier avait indiqué dans sa présentation hier, atteindraient un niveau de quatre virgule quatre milliards de pieds cubes (4,4 G pi³) de gaz naturel par jour.

1885

Compte tenu aussi que l'approvisionnement qui est actuellement disponible uniquement pour approvisionner ces marchés qui provient de l'Ouest du Canada plafonne et est en voie de diminution, parce que les ressources gazières dans l'Ouest du Canada sont de plus en plus appelées à alimenter des besoins, la demande dans l'Ouest du Canada, comme par exemple la production de sables pétrolifères dans le nord-est de l'Alberta, dans les environs de Fort McMurray.

1890

1895 Alors justement, Petro-Canada, TransCanada voient que le potentiel de marché est très important, et justement, ça a été validé, compte tenu des discussions particulières qui se réalisent actuellement, mais qui de toute façon sont confidentielles.

PAR LE PRÉSIDENT:

1900 Très bien.

Monsieur Malenfant.

PAR M. GAÉTAN MALENFANT:

1905 Je suis un peu estomaqué de la réponse, là. N'importe quelle petite entreprise de notre région qui veut se lancer en entreprise va faire une étude de marché, et le Centre local de développement va l'aider à réaliser, ils vont tenir compte de cette étude de marché.

1910 Alors j'ai de la misère, là, à comprendre qu'une multinationale va dépenser presque un milliard (1 G\$) pour réaliser un terminal méthanier, est pas capable de nous dire quel sera le pourcentage du gaz qui va être dépensé au Québec, en Ontario et aux États-Unis.

1915 Si les études de marché sont confidentielles, en tout cas, monsieur le Président, je vous suggère de la demander et de la garder confidentielle pour vous, mais au moins pour que le BAPE ait ça.

Comment voulez-vous qu'on prenne le projet au sérieux, autrement. C'est pas possible, ça, là!

1920

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, la question des marchés, bien entendu, il peut y avoir des stratégies d'affaires du promoteur.

1925

Par exemple, si on creuse cette question-là, dans ma compréhension, si les prix du gaz naturel ne baissent pas, vous serez pas en mesure de les vendre, de vendre votre gaz.

1930 Donc ça veut dire, dans votre stratégie d'affaires, allez-vous adopter une stratégie agressive, c'est-à-dire allez-vous offrir un escompte par rapport au prix du marché, pour permettre la pénétration de votre gaz naturel, donc provenant de votre terminal, à l'intérieur du réseau nord-américain.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

1935

Le gaz naturel liquéfié, actuellement, est très concurrentiel avec la production de gaz qui provient de gisements de l'Amérique du Nord.

1940

Compte tenu que les prix, les coûts pour la liquéfaction du gaz naturel, production de gaz naturel liquéfié, et aussi l'expédition de gaz naturel liquéfié en mer, sur les méthaniers a baissé de beaucoup depuis les dix (10) dernières années, pour la liquéfaction, c'est une baisse de coût de cinquante pour cent (50 %), pour l'expédition sur les méthaniers, c'est une baisse de coût de trente pour cent (30 %) durant les dix (10) dernières années, ce qui fait que justement, le GNL est très concurrentiel avec les approvisionnements qui proviennent de l'Amérique du Nord.

1945

PAR LE PRÉSIDENT:

1950

Très bien.

1955

Parce que pour revenir à la question d'étude de marché alléguée confidentielle par le promoteur, alors on a toujours la problématique, disons que la Commission demandait un tel document, la Commission évalue la pertinence du document pour ses travaux, bien entendu, mais également doit considérer le préjudice subi par le promoteur advenant la divulgation de ces fameux renseignements-là.

1960

Alors on est toujours pris avec la même problématique. S'il y a un préjudice, donc à ce moment-là la Commission retournerait le document. Après ça, si par exemple, la Commission juge le document non utile parce que relevant de certaines hypothèses, bien à ce moment-là aussi, elle le retournerait.

1965

La Commission n'utilisera pas un document, à ce moment-là, sans qu'il soit rendu public, parce qu'on veut que la population puisse suivre le même raisonnement que la Commission. Et dans des circonstances comme ça, ce qu'on essaie de savoir, est-ce que le promoteur est en mesure d'avoir un prix compétitif pour son produit par rapport au marché actuel, des estimations générales comme ça.

1970

Est-ce que l'offre du produit ou la demande du produit, plutôt, est appelée à s'accroître, dans un avenir prévisible, disons que c'est des éléments qu'on peut réussir à dégager, lorsqu'on cherche des renseignements, pour être capable d'être pratico pratique.

Donc le promoteur vous a répondu qu'il a fait certaines hypothèses, mais pour l'instant, ces scénarios demeurent confidentiels.

1975 Mais on pourrait peut-être aller du côté du ministère des Ressources naturelles pour voir, eux, de quelle façon ils voient ça, le marché actuellement, du côté du gaz naturel, pour voir si on peut en apprendre un peu plus.

1980 Alors monsieur Richard, pouvez-vous nous indiquer, disons au marché du Québec, qu'est-ce que vous anticipez dans l'hypothèse où un terminal méthanier est construit; qu'est-ce que vous anticipez, à ce moment-là, sur la pénétration du gaz naturel comme choix de moyen de filière énergétique.

PAR M. RONALD RICHARD:

1985 Oui. Bon, premièrement, OK, les chiffres, on a tous entendu que le terminal ici, c'est environ cinq cents millions de pieds cubes (500 M pi³) par jour; la consommation moyenne annuelle du Québec, c'est six cents (600 pi³) donc c'est à peu près à quatre-vingt-quatre-vingt-cinq pour cent (80 %-85 %) de ça.

1990 Ça varie beaucoup, la consommation, l'hiver, le Québec a ce qu'on appelle un profil de chauffe, on se sert beaucoup du gaz naturel pour chauffer, pas besoin d'expliquer pourquoi, donc l'hiver, ça peut monter jusqu'à mille millions (1000 M pi³), un milliard de pieds cubes (1 G pi³) par jour. L'été, ça peut descendre à trois cent cinquante-quatre cents (350 M pi³-400 M pi³).

1995 Donc on voit que l'hiver, il pourrait même y en avoir le double de ça, tout ce gaz-là, physiquement, resterait au Québec. À savoir qui l'achète, ça, c'est une autre histoire.

2000 L'été, à quatre cents (400 M pi³), la consommation du Québec étant à quatre cents (400 M pi³), nécessairement, ça va déborder soit en Ontario ou soit aux États-Unis.

2005 L'autre chose que j'ai pas mentionnée l'autre soir, parce qu'il y avait des graphiques, il y avait un graphique, les prévisions de TransCanada pour l'accroissement Québec et Ontario, le marché ontarien est quatre (4) fois plus gros que le marché du Québec. C'est à peu près deux point deux milliards (2,2 G pi³) versus six cents (600 M pi³) pour le Québec, qui augmenterait d'un autre cinq cents (500 M pi³), si seulement que la moitié des centrales au charbon étaient virées au gaz naturel.

2010 Bon, pour répondre à votre question, quelle serait la pénétration, dans notre stratégie énergétique, on parle bien que c'est pas tellement, le port méthanier, c'est pas tellement pour l'augmentation, quoiqu'elle n'est pas négligeable, les chiffres que je disais hier soir, c'était point huit pour cent (0,8 %) par année, nonobstant la centrale électrique à Bécancour, mais point huit pour cent (0,8 %) par année, cumulatif sur dix (10) ans, ça donne à peu près dix pour cent (10 %) d'augmentation.

2015

La centrale à Bécancour, elle toute seule, c'est à peu près douze pour cent (12 %) d'augmentation de plus, donc on parle de vingt-deux pour cent (22 %) d'augmentation dans dix (10) ans, je crois pas que ce soit négligeable.

2020

Mais même à ça, c'est pas la raison principale. La raison, c'est tel qu'il a été mentionné, c'est pour diversifier nos sources d'approvisionnement. On s'approvisionne d'un seul bassin, qui est le bassin de l'Ouest canadien.

2025

Et nous, on est en bout de ligne complètement, au bout du tuyau, d'un seul transporteur qui est le réseau de TransCanada Pipelines et de sa filiale au Québec, à l'est de Montréal, qui est TQM, et donc c'est une question – et le bassin de l'Ouest canadien, tel que mentionné, il plafonne depuis quelques années, la production plafonne.

2030

Ils font des forages à des quantités incroyables, on parle de mille-mille quatre cents (1000-1400) forages par mois de nouveaux puits, et malgré ça, c'est des niveaux historiques de forage, malgré ça, la production stagne et même, selon les prévisions de l'Office national de l'énergie, va commencer, du moins des sources classiques, va commencer à diminuer dans quelques années.

2035

Donc c'est pour diversifier nos sources d'approvisionnement. Donc même si la consommation n'augmentait pas, on veut une source compétitive, pour pas être dépendant d'un seul fournisseur.

2040

Étant au bout du tuyau, aussi, il y a l'Ontario qui est sur le tuyau avant nous autres. Comme je mentionnais tout à l'heure, c'est sept mille mégawatts (7000 MW) de centrales au charbon, c'est une décision politique que le gouvernement a pris, question de propreté, les centrales au charbon, ça pollue beaucoup, ça émet environ le double de gaz à effet de serre qu'une centrale au gaz, donc c'est une décision qu'ils ont pris.

2045

Sept mille mégawatts (7000 MW), c'est l'équivalent de la centrale qui se construit à Bécancour, c'est un peu plus que cinq cents mégawatts (500 MW), donc c'est l'équivalent de quatorze (14) centrales, quatorze (14) Bécancour, si on les remplaçait toutes par des centrales au gaz. Donc si on remplaçait juste par la moitié, ça ferait quand même sept (7) fois Bécancour, on parlerait d'environ cinq cent millions de pieds cubes (500 M pi³) par jour, et c'est une autre ponction sur le tuyau en amont de nous autres.

2050

Donc ça, c'est toutes des raisons qui font qu'on aimerait acheter d'une autre source et par un autre réseau d'approvisionnement.

2055

Les prix, aussi, question de prix, c'est que les coûts, en Amérique du Nord, les coûts, ils sont en train d'exploser, c'est pas compliqué, c'est que l'Amérique du Nord était autosuffisante ou presque en gaz naturel, à aller jusqu'à récemment.

2060 Là, la demande dépasse l'offre, c'est surtout à cause des Américains, le Canada a toujours été un exportateur de gaz naturel, mais ça fait une pression aussi sur les prix.

 Avant ça, on avait des prix, en Amérique du Nord, en bas du prix mondial, bon, c'était préférable comme ça, mais maintenant, à cause que la demande a rattrapé et dépasse l'offre,
2065 là c'est le contraire, on a des prix, certains moments de l'année, qui dépassent les prix mondiaux. On a vu pointer jusqu'à quatorze dollars (14 \$) du million de BTU, cet hiver.

 Et ça, c'est des choses que si on avait plus accès au marché mondial, et ça, il faut absolument passer par le GNL pour avoir accès à ça, ça a un effet temporisateur sur les prix.

2070 Donc c'est pour toutes ces raisons-là qu'on veut diversifier nos sources d'approvisionnement.

 Maintenant, quelle proportion, comme je vous disais, physiquement, le gaz, tant que
2075 c'est en bas de la consommation du Québec, physiquement, ce gaz-là va rester au Québec.

 Quand je mentionnais, qui l'achète, c'est une autre histoire, parce que les gens font des interchanges. Exemple, avec un des distributeurs en Ontario, peuvent faire des ententes que
2080 lui achète une proportion du GNL qui rentre et paie le prix de ce GNL là, et le distributeur au Québec fait l'inverse, lui, il achète une partie de sa production.

 Mais physiquement, ils sont pas pour envoyer du gaz de l'Ouest au Québec, et du gaz d'ici, physiquement, en Ontario, c'est tout du gaz de la même qualité.

2085 Alors ce qu'ils font, le transporteur TransCanada Pipelines, tout simplement il prend le gaz et, physiquement, il prend le chemin le plus court. Donc il optimise le transport.

 Donc c'est une longue réponse à votre question, donc je suis un peu embêté pour vous dire quelle va être la pénétration.

2090 Tout ce que je peux dire, c'est que j'ai souvent lu des chiffres, ça date un peu, on parle que le GNL, pour être compétitif en Amérique du Nord, il fallait que ce soit trois et demi-quatre dollars (3 ½ \$-4 \$) du million de BTU. Ça, c'était le prix plancher long terme.

2095 Avant d'investir des milliards dans une telle chaîne, il fallait s'assurer qu'on parle pas juste d'une pointe, une couple de mois l'hiver, que ce soit, les prix qui soient au-dessus de ça.

 Il y a pas si longtemps, il y a à peu près cinq (5) ans seulement, on voyait des prix, deux dollars-deux dollars et demi-trois dollars (2 \$-2 ½ \$-3 \$). Donc c'est pour ça que c'était pas
2100 intéressant.

Maintenant on parle des prévisions de six-sept-huit dollars (6 \$-7 \$-8 \$) donc c'est bien au-dessus du seuil du quatre dollars (4 \$) que j'ai mentionné.

2105 Donc oui, le GNL est compétitif maintenant en Amérique du Nord, et donc, c'est pas pour rien qu'il y a tellement de projets en Amérique du Nord, il est passé d'une situation où il était marginalement compétitif seulement, on l'employait seulement lors de périodes de pointe, parce qu'il était trop cher, à une situation où il peut être très compétitif en Amérique du Nord.

2110 Donc c'est pour ça, nous, au ministère, on a aucune crainte quant à cette possibilité de compétitionner sur le marché, et il y a même des études qui ont été faites récemment, aux États-Unis, par le Département d'énergie, qui montrent que globalement, l'importation de GNL, selon différents scénarios de volumes qui rentreraient, font baisser les prix.

2115 Maintenant, font baisser les prix, c'est relatif. Ça peut les empêcher de monter plus, mais la compétition, ça aide à stabiliser et faire baisser les prix.

2120 Donc c'est les raisons pour lesquelles on appuie les projets de terminaux méthaniers, c'est diversifier nos approvisionnements et apporter une compétition sur les prix, qui sont très élevés en ce moment.

Je m'excuse si la réponse est longue un peu.

PAR LE PRÉSIDENT:

2125 Merci, c'était quand même assez complet comme réponse.

2130 Si vous avez des références à nous suggérer, à suggérer aux participants aussi, même si ce sont des références en anglais, ce serait les bienvenues.

PAR M. RONALD RICHARD:

2135 OK. Les prévisions de prix, bon, au Canada, il y a l'Office national de l'énergie qui en fait, entre autres de leurs rapports, malheureusement ils font environ quatre (4) ans. Le plus récent c'est 2003, l'offre et demande, c'est sur vingt (20) ans d'avance. L'offre demande, jusqu'à vingt-vingt-cinq (20-25).

2140 On a des collègues qui sont à Montréal, en ce moment, qui rencontrent les gens de l'Office national de l'énergie, on travaille en étroite collaboration avec eux autres, qui se concertent pour savoir, qu'est-ce qu'on aimerait voir dans la prochaine étude qui va paraître en 2007.

Mais malheureusement on l'a pas!

2145 Dans la présentation que j'ai offert de faire, j'ai certains tableaux que j'ai carrément piqués de la publication de 2003 de l'Office national de l'énergie, ils ont des prévisions de prix, mais malheureusement, pour le gaz naturel, 2003, c'est une éternité.

2150 Aux États-Unis, il y a un organisme qui s'appelle EIA, Energy Information Administration, ça c'est le pendant statistique du Département d'énergie américain, qui eux font des études, eux aussi font des très très grosses études, des modèles très complexes, offre et demande, et c'est continental parce qu'entre autres, ils se fient au Canada pour une partie de leurs importations.

2155 Le Canada exporte, présentement, plus de la moitié de son gaz naturel aux États-Unis. D'ailleurs, pendant les années quatre-vingt-dix, le manque à gagner des États-Unis, c'est juste depuis environ 1990 que les États-Unis ne sont plus autosuffisants, pendant une dizaine d'années, ils se sont fiés à l'augmentation des importations du Canada pour suppléer à leur manque.

2160 Malheureusement, environ à l'an 2000, le bassin canadien a plafonné, donc les exportations aux États-Unis ont plafonné, et ça a commencé à baisser.

2165 Ce qui arrive, ils refont cette étude-là, mais eux la refont à chaque année; c'est en février de chaque année, ils la ressortent, c'est public, et c'est un document que j'ai ici. Entre autres, il y a des sections, toutes les sections sur l'avenir du LNG en Amérique du Nord, quels sont les impacts sur les prix.

2170 Là-dedans aussi, j'ai piqué une couple de leurs diapositives, pour montrer leurs simulations, ils ont des scénarios, scénarios normalisés pour l'importation de GNL, scénario élevé, donc fort pourcentage; et le scénario bas, c'est à peu près le statu quo, qui est à peu près quatre pour cent (4 %) de leurs besoins.

2175 Et ils ont fait des simulations sur les prix. Ça, c'est à la grandeur des États-Unis.

Je suis au courant d'une autre étude qui a été faite ici, localement, pour un volume équivalent, donc cinq cents millions de pieds cubes (500 M pi³) par jour, quel effet que ça pouvait avoir sur les prix.

2180 Ce document-là, par contre, je l'ai pas ici avec moi, mais celui du Département américain, je crois qu'il est intéressant pour expliquer, c'est toujours la même histoire, c'est que la compétition fait baisser les prix, et je pourrais expliquer ça.

2185 Évidemment, c'est des simulations, ça vaut ce que ça vaut, c'est un marché qui est très volatile. Le gaz naturel, c'est une commodité, il y a aucun contrôle gouvernemental, c'est la loi de l'offre et de la demande. Quand la demande est plus forte que l'offre, les prix augmentent énormément.

Il y a un certain lien avec les prix du pétrole, ça je peux vous montrer ça aussi.

2190 Bon, c'est toutes des choses, c'est un marché spécial.

Par contre, le transport et distribution, eux sont réglementés, donc ils sont beaucoup plus prévisibles comme prix.

2195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Richard, si vous pensez à d'autres références, n'hésitez pas à nous les communiquer.

2200 Oui, monsieur Malenfant.

PAR M. GAÉTAN MALENFANT:

2205 Je voulais juste terminer là-dessus en parlant du préjudice que vous vouliez pas commettre à l'endroit d'Énergie Cacouna, mais je pense que le préjudice que nous, on craint, c'est justement qu'il y ait un terminal méthanier qui s'installe ici mais pour desservir d'autres marchés, à l'extérieur de notre région, et peut-être plus l'Ontario et le nord-est des États-Unis.

2210 Alors le préjudice, c'est nous qui l'aurons pendant plusieurs années.

Mon autre question, si vous permettez, l'autre question porterait davantage sur la responsabilité d'Énergie Cacouna.

2215 Depuis 2004, on nous a présenté Énergie Cacouna comme la compagnie qui est responsable du projet, du terminal, qui est aussi responsable de l'étude d'impact. Alors au fil du temps, nous leur demandions la question pourquoi le gazoduc ne faisait pas partie de l'étude d'impact, et on nous répondait, c'est pas Énergie Cacouna qui est l'entreprise responsable, ou encore, on sait pas quelle sera l'entreprise qui déposera la demande d'autorisation.

2220 Donc de fil en aiguille, on apprenait, le 21 mars dernier, et hier soir aussi, que les responsabilités sont partagées entre Petro-Canada et TransCanada Pipelines. Petro-Canada achète, transporte et, semble-t-il, vend le gaz, TransCanada gère le terminal de regazéification et aussi, serait responsable du gazoduc.

2225 Donc une question un peu de responsabilité, qui est responsable de quoi, finalement, advenant qu'il y ait une catastrophe ou qu'il y ait un accident grave, ou à la limite même, je sais pas moi, le prix du gaz n'étant plus là, une faillite d'Énergie Cacouna, qui est responsable de quoi.

2230 Énergie Cacouna est responsable de quoi, ses partenaires sont responsables de quoi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2235 Alors monsieur Malenfant, nous allons diriger la question à monsieur Van der Put. Ce que j'en comprends, c'est qu'Énergie Cacouna serait une entité, donc il y aurait deux (2) actionnaires, alors pour répondre à la question de monsieur Malenfant, quelles sont les responsabilités, qui serait garant de la survie du projet; s'il arrivait une faillite d'Énergie Cacouna, quelles sont les garanties que le site serait, par exemple, démantelé correctement ou
2240 entretenu correctement et ainsi de suite.

Quelles seraient les responsabilités civiles, si j'en comprends la question de monsieur Malenfant.

2245 Monsieur Van der Put.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Énergie Cacouna est un partenariat qui a été formé pour la conception, la construction
2250 et l'exploitation d'un terminal méthanier à Gros-Cacouna. Elle est en voie d'organisation comme société en commandite, on s'attend que d'ici l'émission du décret, Énergie Cacouna serait formellement légalement une société en commandite et sera responsable, du point de vue légal, pour toutes les obligations qui sont assumées par Énergie Cacouna.

2255 Dans le cas où il y aurait une faillite, comme il a été suggéré par monsieur Malenfant, les actionnaires d'Énergie Cacouna, qui sont Petro-Canada et TransCanada, assureront les obligations, à ce moment-là, d'Énergie Cacouna.

PAR LE PRÉSIDENT:

2260 Donc le financement d'Énergie Cacouna serait garanti par les deux (2) autres entités, Petro-Canada et TransCanada, est-ce qu'on doit comprendre ça?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

2265 C'est effectivement ça, monsieur le Président. Le financement d'Énergie Cacouna sera garanti par les deux (2) actionnaires, Petro-Canada et TransCanada.

PAR LE PRÉSIDENT:

2270 Concernant justement une faillite, je m'adresserais du côté du ministère du Développement durable, bon, par le passé on a vu, le ministère a dû gérer différents programmes pour la réhabilitation de sites orphelins.

2275 Actuellement, quelles sont les interventions du ministère pour se prémunir contre les risques de se retrouver avec des installations industrielles orphelines.

Monsieur Rochon.

PAR M. YVES ROCHON:

2280 Pour l'instant, ce qui a été demandé au cours de l'étude d'impact, des analyses, on a utilisé le principe de la Politique sur les sols contaminés, afin de s'assurer que le terrain redevienne avec ses mêmes propriétés qu'aujourd'hui.

2285 Donc on a demandé une caractérisation du terrain, des sols, pour s'assurer que si jamais, dans quarante (40) ans ou dans vingt (20) ans, s'il y a une cessation des activités, bien, le promoteur doit démanteler toutes ses installations, et puis là, on peut vérifier, il doit faire une caractérisation finale et là, on peut s'assurer, s'il y a eu apparition de sols contaminés, tout ça, bien, il a une responsabilité et il doit décontaminer.

2290 Donc c'est un mécanisme qui est en train de se mettre en place, c'est des choses qui sont couramment utilisées.

2295 Il y a aussi le Règlement sur les matières dangereuses qui va être évoqué à certains niveaux, où si le promoteur cesse ses activités, bien, il y a des prescriptions. Il doit, dans les trente (30) jours avant de cesser ses activités, avertir le ministère et il doit, il y a une façon, là, de démanteler son usine, éliminer ses infrastructures comme telles.

2300 Donc ça, c'est les deux (2) principes de base que je dirais qu'on a, actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2305 Est-ce qu'une installation comme Énergie Cacouna serait assujettie à une caractérisation périodique, pendant son exploitation?

PAR M. YVES ROCHON:

2310 Actuellement, je pourrais prendre en note l'information, je pourrais vous revenir là-dessus. Je crois que non, mais je vais vous valider ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

2315 Oui, monsieur Malenfant.

PAR M. GAÉTAN MALENFANT:

2320 Donc quand on posait la question à savoir si le terminal, le projet de terminal méthanier
devrait inclure le gazoduc, on nous disait, bien, on sait pas trop qui va être responsable, on
évitant la question, parce que c'est clair que c'est TransCanada Pipelines qui est responsable du
gazoduc, donc qui est un partenaire d'Énergie Cacouna.

2325 Alors quand on veut pas inclure le gazoduc dans l'étude d'impact, c'est parce qu'on
pense que ça va être plus facile de passer le projet de gazoduc ensuite, après avoir obtenu
l'autorisation de bâtir le terminal. Ça ressemble à ça, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2330 Comme je vous dis, c'est un commentaire, mais c'est effectivement une dynamique que
la Commission va examiner, bien entendu, dans l'analyse du dossier, donc comment le terminal
peut évoluer sans le fameux gazoduc. La Commission va être amenée à regarder cet aspect-
là, c'est bien certain.

2335 **PAR M. GAÉTAN MALENFANT:**

Parce que dans le fond, quand on pose la question de la sécurité par rapport au GNL,
on nous répond effectivement par rapport au gaz liquide. Mais à partir du moment où il est
regazéifié, bien là, c'est une autre paire de manches, concernant la sécurité.

2340 Et c'est comme si là, les scénarios de risques qui nous sont présentés, qu'on a
entendus hier et aujourd'hui, bien, on parle du GNL, on parle pas du gaz.

2345 Alors ça vient un peu, je sais pas moi, ça fait ça un peu virtuel, comme projet.
Concrètement, il faudra avoir des réponses aussi sur quels sont les risques du gaz, avec le
gazoduc.

PAR LE PRÉSIDENT:

2350 Très bien, je vous remercie.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

2355 Monsieur le Président, je crois qu'il importe d'apporter une précision par rapport à un
commentaire de monsieur Malenfant, si vous me permettez.

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai mal compris votre proposition.

2360 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Tout simplement une correction par rapport à un des commentaires de monsieur Malenfant.

2365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y.

2370 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Je voulais juste préciser que parmi les cent trente-trois (133) différents scénarios d'accidents que DNV a modélisés dans l'ensemble de leur analyse de risques, des incidents comprenant des équipements qui contiennent justement le gaz naturel en forme gazeuse, alors les vaporisateurs mais aussi les systèmes d'expédition de gaz, les tuyaux qui expédieraient le gaz jusqu'au raccordement avec le gazoduc, des incidents impliquant ces composantes dans le terminal ont aussi été traités dans l'ensemble de l'analyse de risques.

2375 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2380 Très bien. Mais ce que monsieur Malenfant faisait allusion, c'est quand même, s'il y a un pipeline de deux cents kilomètres (200 km), on connaît pas les effets éventuels ou les risques associés au dit pipeline, au dit gazoduc.

Je vous remercie.

2385

GILLES NADEAU

2390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter monsieur Gilles Nadeau.

2395 **PAR M. GILLES NADEAU:**

Bonjour monsieur le Président. Moi, c'est une question sur la sécurité.

Je voudrais savoir quel serait le périmètre de sécurité advenant le pire scénario qu'Énergie Cacouna a montré, un bateau entrant en collision et défonçant, et donnant un périmètre de sécurité de mille trois cent quatre-vingt-cinq mètres (1385 m) à cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²), moi, je voudrais savoir quelle est la distance minimum requise pour que

2400

je reste en santé, sans blessure physique ni rien, c'est-à-dire à un point six kilowatt par mètre carré (1,6 kW/m²).

2405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc un navire en mouvement?

2410 **PAR M. GILLES NADEAU:**

Un navire en mouvement qui rentre dans le méthanier, qu'il transperce, leur scénario qu'ils ont présenté. Ils disent que ça donne mille trois cent quatre-vingt-cinq mètres (1385 m), à cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²). Ça, tu as trente (30) secondes pour te diriger à une distance sécuritaire.

2415

Je voudrais savoir la distance sécuritaire, combien de temps j'aurais pour me rendre à cette distance-là.

2420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

Monsieur Van der Put, un accident qui implique un déversement, comment les gens peuvent se mettre à l'abri.

2425

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Pour répondre simplement à la question, un niveau de chaleur de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²), l'effet serait des brûlures de second degré si les personnes ne s'éloignent pas de l'endroit en dedans de trente (30) secondes. Alors c'est le temps qu'ils ont pour s'éloigner de la limite de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²).

2430

PAR LE PRÉSIDENT:

2435 Donc ça peut représenter, quelqu'un se déplace rapidement, trente (30) secondes, on fait quelques dizaines de mètres seulement.

PAR M. GILLES NADEAU:

2440 C'est ça. C'est quelle distance qu'il faudrait que je me rende pour plus avoir d'effets sur la peau.

Et en passant, une précision, je resterais à un point huit kilomètre (1,8 km) du méthanier et non deux kilomètres et demi (2 ½ km).

2445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Disons, si on prend un scénario, on a des sentiers pédestres, si on regarde le réseau de sentiers, ça voudrait dire par exemple, ce que j'en comprends, c'est qu'il y a une partie des sentiers qui serait dans une zone d'au-delà de douze point cinq kilowatts par mètre carré (12,5 kW/m²), et on peut s'apercevoir que pour atteindre une zone inférieure à cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²), à l'œil, j'ai une échelle mais c'est très très petit, mais on parle de plusieurs centaines de mètres.

2455 Donc ça voudrait dire, quelqu'un qui serait en train de marcher sur le Gros-Cacouna, par exemple, qui serait très près de la zone disons de quinze kilowatts par mètre carré (15 kW/m²), ne pourrait pas s'abriter.

Monsieur Van der Put, c'est ça qu'on doit comprendre?

2460 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Est-ce que vous pourriez, monsieur le Président, m'indiquer la figure à laquelle vous vous référez?

2465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est une réponse à la question QC120, figure 9-4.2, "Illustration d'une fuite d'un réservoir de méthanier", donc à partir du navire. Et là, on voit les zones concentriques.

2470 On voit une partie du mont Cacouna, on s'aperçoit qu'une portion serait au-delà de douze virgule cinq kilowatts par mètre carré (12,5 kW/m²), nous serions à une distance de neuf cent quinze mètres (915 m) du navire. Et ensuite de ça, nous nous retrouvons, à cinq kilowatts par mètre carré (5 kW /m²), à mille trois cent soixante-cinq mètres (1365 m).

2475 Donc ça veut dire que quelqu'un qui serait à la limite de la zone, bien, on voit qu'il a au-delà de quatre cent cinquante mètres (450 m) à parcourir, pour passer de douze point cinq (12,5 kW/m²) à cinq kilowatts (5 kW/m²).

2480 Et on sait que les sentiers sont sinueux, donc ce serait dans ce sens-là que monsieur Nadeau pose sa question.

PAR M. GILLES NADEAU:

2485 Ce que j'ai compris dans leur explication, à cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²), si tu es en dedans de la zone de mille trois cent quatre-vingt-cinq mètres (1385 m) qu'ils disent, tu meurs instantanément.

C'est de passer de cinq kilowatts par mètre (5 kW/m^2) à un point six ($1,6 \text{ kW/m}^2$) la zone la plus loin. Moi, la distance que je veux, c'est entre cinq (5 kW/m^2) et un point six ($1,6 \text{ kW/m}^2$).

2490 Parce que la distance, le rayon qu'ils donnent là, vous mourrez instantanément. À cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m^2), tu as au plus trente (30) secondes pour te diriger à une distance sécuritaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2495 Bien, si j'interprète correctement la figure, nous avons la distance de la limite d'inflammabilité, c'est marqué mille neuf cents mètres (1900 m). Alors nous sommes, disons, à mille trois cent soixante-cinq mètres (1365 m), à mille neuf cents mètres (1900 m), donc on a cinq cent trente-cinq mètres (535 m) à parcourir à ce moment-là, pour arriver à une zone disons
2500 inférieure à un kilowatt par mètre carré (1 kW/m^2).

Monsieur Van der Put.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

2505 Oui, pour revenir à un point que monsieur Ernst Meyer, de DNV, avait indiqué, le scénario dont vous parlez, le pire scénario impliquant un méthanier, comme monsieur Meyer avait indiqué, c'est un scénario qui a une probabilité si faible que c'est pas un scénario sur lequel on baserait un plan de mesures d'urgence.

2510 Et pour répondre particulièrement à la question, à la différence entre douze point cinq kilowatts par mètre carré ($12,5 \text{ kW/m}^2$) et cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m^2), dans un événement qui serait crédible, sur lequel des plans de mesures d'urgence seraient basés, je voudrais faire appel à monsieur Meyer pour donner plus de précision sur ça, si vous me
2515 permettez.

(Traduction de la question en anglais)

PAR LE PRÉSIDENT:

2520 Et également en deçà du cinq kilowatts (5 kW/m^2), pour gagner une zone sécuritaire, qu'il faudrait ajouter à monsieur Meyer, s'il vous plaît.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

2525 (Traduction de la question en anglais)

PAR M. ERNST MEYER (PAR TRADUCTEUR):

2530 Il est tout d'abord important de remarquer que l'intensité de chaleur n'aura pas une
longue durée; une intensité de douze virgule cinq kilowatts par mètre carré (12,5 kW/m²)
diminuera rapidement d'intensité. Cependant, d'être exposé à douze virgule cinq kilowatts par
mètre carré (12,5 kW/m²), même ne serait-ce que pour une seconde, pourrait être considéré
comme dangereux.

2535 La zone entre les cinq kilowatts (5 kW/m²) et douze virgule cinq kilowatts (12,5 kW/m²)
pourrait causer des brûlures sévères, de sévères brûlures, dépendant de la durée de contact.

2540 En dessous de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²), une personne pourrait se
tourner le dos et partir, s'en sauver; donc la personne pourrait trouver abri en l'espace de
quelques secondes.

2545 Un être humain ne peut pas être exposé à plus d'un kilowatt par mètre carré (1 kW/m²)
sur des périodes de temps prolongées, et un kilowatt par mètre carré (1 kW/m²) est l'équivalent
d'un sauna.

PAR LE PRÉSIDENT:

2550 Très bien, merci.

Monsieur Van der Put, tout à l'heure, bon, je reviens un petit peu dans la même question
parce que vous avez encore dit que votre plan de mesures d'urgence serait pas bâti sur ce pire
scénario, mais en fin de compte, votre plan de mesures d'urgence et aussi les éventuelles
mesures de protection, par exemple aux chalets qu'on mentionnait tout à l'heure, ou aux piétons
2555 qui circuleraient sur le Gros-Cacouna, par exemple, sur quel scénario vous envisagez de vous
baser, dans ce cas-là, si c'est pas le pire scénario?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

2560 Monsieur le Président, la norme de l'Association canadienne de normalisation Z276 qui,
justement, gère la conception, la construction, exploitation de terminaux méthaniers,
d'installations de GNL, précise les calculs qui sont nécessaires pour définir un périmètre de
sécurité autour du terminal méthanier.

2565 Ces périmètres de sécurité correspondent aux niveaux de risques que monsieur Meyer
avait indiqués dans sa présentation d'analyse de risques, correspond au niveau de risques qui
est jugé, par les autorités gouvernementales internationales, comme étant acceptable, soit une
période de retour d'un événement par chaque dix mille (10 000) ans.

2570 C'est en dehors de ce périmètre de sécurité, dans le cas du terminal méthanier
d'Énergie Cacouna, qu'il y aurait un rayon de trois cent cinquante mètres (350 m) où le plan de
mesures d'urgence devrait être défini, c'est-à-dire qu'est-ce qui va être décidé avec la
municipalité, justement pour assurer qu'en dehors du périmètre de sécurité, si jamais survenait
un accident dans le terminal méthanier, que les actions nécessaires pour assurer la sécurité
2575 des personnes qui se trouveraient à proximité du périmètre de sécurité seraient assurées.

Le périmètre de sécurité, juste pour votre connaissance, est précisé dans la section
2.6.10 de l'étude d'impact sur l'environnement qu'Énergie Cacouna a déposée.

2580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si je prends, j'ai la figure, peut-être que c'est la même figure, mais la réponse Q029, une
question, nous avons le polygone rouge où nous avons un périmètre de sécurité qui recoupe
tant le milieu marin que le milieu terrestre, les installations portuaires, ce fameux périmètre de
2585 sécurité, ça voudrait dire qu'il y aurait personne qui serait toléré, donc des tiers par exemple ne
seraient pas tolérés à l'intérieur de ce périmètre-là.

C'est comme ça qu'on doit le comprendre, et que ce serait vingt-quatre (24) heures par
jour?

2590

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Si vous me permettez, je vais tout simplement demander qu'un acétate soit projeté pour
donner réponse à votre question, et je voudrais, c'est l'acétate qui traite de l'analyse de risques,
2595 bon, c'est le 66, acétate numéro 66.

Bon, le périmètre de sécurité dont je parle se trouve ici. Ce qui veut dire, la norme 276
précise qu'en dedans de cette limite, on ne peut pas avoir des regroupements de plus que
cinquante (50) personnes à l'extérieur. Alors ce qui veut dire, par exemple ici, sur la montagne
2600 de Gros-Cacouna, on ne pourrait pas construire un amphithéâtre, par exemple, qui pourrait
accueillir plus que cinquante (50) personnes.

Également, le code indique qu'on ne peut pas construire de nouveaux bâtiments qui
pourraient être assujettis aux effets de feu; seulement en dehors de ce périmètre que ces
2605 activités seraient permises. C'est ça les exigences, selon la norme, d'un périmètre de sécurité.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Si on comprend bien votre explication, à ce moment-là, il y aurait des restrictions, il
2610 pourrait y avoir des restrictions sur l'utilisation du havre, du port de Gros-Cacouna, pour la
partie qui est dans le périmètre?

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

2615 Effectivement, monsieur le Commissaire. Ce que nous sommes en train de discuter avec Transports Canada, bien sûr, le propriétaire du havre de Gros-Cacouna, est justement comment contrôler la partie du havre qui se retrouve en dedans du périmètre de sécurité.

2620 Ça pourrait être par l'entremise d'installations de bouées, justement pour délimiter cette zone.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2625 Merci.

J'aimerais savoir si Transports Canada a un commentaire à formuler, notamment quant aux restrictions à l'utilisation de son havre.

2630 Monsieur Boulianne.

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

Je vais demander à monsieur Denis Bastien d'apporter les précisions à ce sujet-là.

2635 **PAR M. DENIS BASTIEN:**

Bonjour monsieur le Président. Oui, nous autres, on est effectivement en discussion sur la façon dont le contrôle va se faire à l'intérieur du havre, la partie du havre qui va être mise à la disposition d'Énergie Cacouna, et de la zone de sécurité dont il a besoin.

2640 Et pour l'instant, c'est une zone du havre qui était pas réellement occupée sur une base régulière ou occasionnellement, et on ne voyait pas de problème, dans le contexte actuel, à inclure ça dans les éventuelles ententes qu'on va avoir avec le promoteur.

2645 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Vous voyez pas d'inconvénient, vous voyez pas, par exemple, un empêchement à un développement potentiel futur du port?

2650 **PAR M. DENIS BASTIEN:**

Bon, peut-être qu'on va essayer de le regarder rapidement d'une façon globale, là.

2655 C'est que Transports Canada, on a deux (2) rôles, on a un rôle réglementaire qui est assuré par les gens de Sécurité maritime de la Loi de protection des eaux navigables et de la

Sûreté du transport maritime. Et on a un rôle d'exploitant, ce qu'on fait, nous, comme exploitant portuaire pour le port de Cacouna.

2660 Dans le contexte de l'utilisation qui va être faite du port par Énergie Cacouna, on avait deux (2) préoccupations de base, même trois (3). On avait la première, c'était une question de sécurité, c'est une des priorités de Transports Canada. Comme exploitant du port, on voulait s'assurer que ce serait sécuritaire, la poursuite des activités dans le port.

2665 On a d'ailleurs fait, comment je dirais ça, une analyse, une revue de l'étude de risques qui a été faite par un spécialiste de Ressources naturelles Canada, et on s'est assuré, aussi, par une autre étude, que le port pourrait continuer à jouer son rôle de support au développement économique régional.

2670 Dans les deux (2) cas, les réponses qu'on a eues sont positives, c'est correct, on n'a pas de problème pour l'instant.

Pour les questions de sécurité, notre expert est ici aujourd'hui, il pourrait vous donner le résultat de son analyse, si vous en avez besoin.

2675 Pour la question de l'avenir du port, si on veut, comme tel, pour les autres opérations que celles du terminal méthanier, il y a eu une étude qui a été faite en collaboration avec la Commission du parc portuaire de Cacouna et les usagers, ils ont tous été rencontrés, on a regardé un peu les différents aspects, et on s'est aperçu qu'il y avait pas de problème. Il y a juste une période, la période de construction, où on risque d'avoir un achalandage accru dans
2680 le port, et que ça va demander plus de coordination.

Et pour les questions de sécurité, naturellement, dans le contexte du plan d'urgence, on va devoir s'entendre avec Énergie Cacouna.

2685 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Merci monsieur Bastien.

2690 Peut-être une petite question vite au représentant d'Environnement Canada quant aux restrictions éventuelles à l'utilisation de la montagne. Est-ce que vous avez un commentaire à formuler?

PAR M. LOUIS BRETON:

2695 Oui. Si on pouvait revenir à la figure, s'il vous plaît, ça pourrait peut-être m'aider.

Pour peut-être aider les gens au niveau de la limite de notre terrain, je partirais au sud, c'est-à-dire le chemin d'accès pour le port, vous avez à votre droite la digue qui délimite le

2700 bassin de rétention, exactement, et notre terrain se poursuit presque en droite ligne jusqu'à la limite de la montagne.

2705 Actuellement, vous retrouvez, à cet endroit-là, sur la montagne, vous avez un sentier pédestre et vous avez un vieux sentier qui s'en va vers la falaise; actuellement, ce sentier-là vers la falaise est, pour nous, considéré comme abandonné pour des raisons de sécurité. Déjà présentement, ça constitue un risque pour les gens qui pourraient s'approcher de la falaise. Donc il y a aucune intention de développer ce sentier-là.

2710 Il y a aucune intention de développer d'autres sentiers sur la falaise que le sentier déjà actuel, qui se situe à l'extérieur, qui serait entre les deux (2) périmètres, entre le jaune et le vert. Donc présentement, il y a pas d'autre développement sur la montagne.

2715 Au niveau des accès, comme je mentionnais, l'intention d'Environnement Canada et du Service canadien de la faune est de déclarer ce secteur-là réserve nationale de faune, et au niveau des réglementations, il y a possibilité de limiter et en fin de compte, les visiteurs, les gens qui vont emprunter nos terrains seront pas autorisés à sortir des sentiers.

2720 Donc s'il y avait des gens qui voulaient quitter le sentier et s'approcher du terminal, ils seraient en infraction avec le Règlement sur les réserves nationales de faune. Donc pour nous, ça peut constituer une mesure additionnelle pour éviter que les personnes s'approchent trop près du terminal.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2725 Mais on fait ça comment, on utilise des affiches, ou il y a des mises en garde, ou...

PAR M. LOUIS BRETON:

2730 Au niveau de la réserve, quand la réserve sera en place, il va y avoir effectivement un panneau indiquant la réglementation.

Et Environnement Canada, le Service canadien de la faune ont des gardes-chasse, des personnes qui seraient en mesure de venir et de faire appliquer le règlement au besoin.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2735 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2740 Alors monsieur Nadeau.

PAR M. GILLES NADEAU:

2745 Les probabilités étant des probabilités, j'aimerais quand même avoir la réponse à ma question. À un point six kilowatt par mètre carré (1,6 kW/m²), quelle est la distance que ça donne. C'est ça, ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2750 Bien, ce que j'ai compris tantôt, en fonction de la figure, on parle de plusieurs centaines de mètres, ce serait cinq (500 m) à six cents mètres (600 m) à parcourir, ce qu'on peut conclure.

PAR M. GILLES NADEAU:

2755 Moi, mes recherches, ça donne beaucoup plus que ça, quelque part dans le coin de six kilomètres (6 km).

PAR LE PRÉSIDENT:

2760 Pardon?

PAR M. GILLES NADEAU:

2765 La distance à un point six (1,6 kW/m²), selon les recherches que j'ai eues, ça donne quelque part dans le coin de six kilomètres (6 km) de distance, à un point six kilowatt par mètre carré (1,6 kW/m²).

PAR LE PRÉSIDENT:

2770 Ça dépend de l'importance, autrement dit, de la source; bien entendu, plus elle est importante, plus à ce moment-là les distances à parcourir sont importantes.

2775 Mais on parle de plusieurs centaines de mètres minimum, si on comprend la figure.

PAR M. GILLES NADEAU:

2780 Mais étant donné que la probabilité, c'est une probabilité, ça peut arriver demain comme dans un million (1 M) d'années. Mais je voudrais avoir quand même la distance, pour mon besoin personnel.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Van der Put.

2785 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Comme vous avez indiqué, monsieur le Président, ce scénario étant très peu probable, comme j'avais indiqué moi-même, une incidence de moins que un dans cent millions (100 M) d'années, à cause de toutes les conditions qui seraient nécessaires pour causer un tel accident, ne choisissant qu'un seul, que pour effectuer une telle brèche dans un méthanier, il faudrait qu'un autre navire vienne heurter contre le méthanier avec une vitesse de plus que sept (7) nœuds, compte tenu où on se trouve dans le fleuve, une partie du fleuve très peu achalandée, quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) du trafic à cette hauteur du fleuve passe à plus que dix kilomètres (10 km) que le port de Gros-Cacouna, il faudrait aussi prendre l'hypothèse que les remorqueurs qui sont disponibles en tout temps durant l'arrivée et l'accostage du méthanier, qu'ils ne puissent pas intervenir pour éviter l'accident.

2790
2795
2800 Alors justement, on utilise la différence entre cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²) et un point six kilowatt par mètre carré (1,6 kW/m²) pour déterminer des plans d'urgence. C'est certainement la zone qui se trouve à l'extérieur d'un périmètre de sécurité où il faut impliquer la municipalité pour déterminer les plans de mesures d'urgence qui correspondraient à cette zone.

2805 Baser un plan de mesures de sécurité sur un scénario qui est si peu probable, ce n'est jamais fait.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Monsieur Van der Put, on va faire un scénario.

2810 Admettons qu'il arrive quelque chose de similaire, est-ce que les services d'urgence peuvent intervenir à une exposition de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²)? Quelles seraient les conditions pour qu'on puisse intervenir sans mettre en péril la vie des gens qui sont des services d'urgence?

2815 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Pour répondre à cette question, je vais faire appel à monsieur Meyer, pour préciser justement les effets sur les services d'urgence.

2820 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

D'accord.

PAR M. ERNST MEYER (PAR TRADUCTEUR):

2825

Si un tel scénario devait se produire avec des niveaux supérieurs à un virgule six kilowatt par mètre carré (1,6 kW/m²), il faudrait en priorité évacuer avant l'accident ou tout de suite après l'événement.

2830

Normalement, les degrés de radiation de chaleur, à ces niveaux, ne durent que quelques secondes avant de diminuer, et ceux qui doivent répondre à l'urgence doivent réagir selon ce qu'ils voient devant eux, lorsqu'ils réagissent au scénario.

2835

Il faut donc, à ce niveau-là, prendre en considération la possibilité d'effet de cascade, pour que les personnes en charge du service d'urgence ne soient pas affectées par ces niveaux, dans ces zones.

2840

Et cela devra faire partie d'un plan d'urgence, et les personnes qui offrent ces services ont l'habitude de suivre de tels plans.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

2845

Monsieur Nadeau.

PAR M. GILLES NADEAU:

2850

Je pourrais tu savoir qu'est-ce que la Santé en pense, le ministère de la Santé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2855

Le ministère de la Santé, à votre question, combien de temps les gens ont pour évacuer? Ils ont déjà trente (30) secondes, mais...

PAR M. GILLES NADEAU:

L'effet sur la peau.

2860

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Pouliot.

PAR M. BERNARD POULIOT:

2865

Écoutez, effectivement, je suis un peu embêté, je trouve que la question est pertinente et j'ai pas obtenu réponse, moi non plus, à écouter ce qui a été expliqué là.

2870

C'est-à-dire c'est important de savoir quel scénario on va utiliser. Les brûlures sont fonction du degré d'exposition et de la durée de l'exposition.

2875

Quand on fixe la zone à cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²), ce qui nous est dit, c'est que tu as vingt (20) secondes pour quitter cette zone-là, sinon tu peux avoir une brûlure, évidemment les brûlures, plus tu restes longtemps, plus tu as de chance que les brûlures soient importantes.

2880

En termes d'organisation de services d'urgence, il faut quand même connaître où est la zone, en fonction du scénario retenu, où va être la zone, où on peut sortir les gens de là. Parce que normalement, il y a une zone chaude, c'est la zone où est l'incident, il faut sortir les gens de là, les gens qui doivent aller les chercher doivent être équipés en conséquence s'ils veulent les sortir, on doit les amener dans une zone intermédiaire où on peut leur donner les premiers soins, etc.

2885

Je suis pas un expert de tous ces éléments-là, c'est surtout ma consœur, madame Lévesque, qui est pas ici. Mais il faut une zone pour savoir qu'on est en sécurité pour s'occuper des gens, et finalement, une dernière zone où on va les évacuer, etc., s'il y a des gens qui ont besoin.

2890

Ça fait que ce qui est demandé par monsieur au départ, en disant, jusqu'où je m'en vais en prenant mes pattes à mon cou, elle est pertinente aussi pour l'organisation.

2895

Je comprends que là, on discute aussi sur les scénarios, lequel on va retenir, etc., mais c'est important d'en avoir un qui va nous dire jusqu'où va aller l'onde thermique, combien de temps elle va durer, pour pouvoir établir.

2900

Parce que l'intensité et la durée vont donner – bon, à un point six (1,6 kW/m²), ce qu'on sait, il y a pas d'effet, je veux dire, il y en a pas.

Mais est-ce qu'une zone où on pourrait observer uniquement une brûlure du premier degré, ça demande pas de soins à proprement parler, la plupart des gens s'auto-soignent, quand on a un coup de soleil simple, sans cloches, etc., c'est de ça dont on parle au premier degré, deuxième degré, bien, dépendant de l'importance, ça peut demander des soins.

2905

Donc c'est important de savoir où va être tracée la ligne, pour qu'au point de vue – nous, en santé publique, quand on va travailler à l'intérieur du CMMI, on va devoir donner des

explications aux citoyens, leur expliquer exactement ce dont on discute là, en fonction du scénario retenu, etc.

2910 Donc il y a des éléments concernant, comment on dit ça, l'évacuation, dépendant jusqu'où va la ligne, mais il y a aussi en termes d'organisation de services, encore une fois, où est-ce qu'on va amener les gens qui vont avoir un incident, pour pas que ça perdure. Il faut savoir où c'est qu'elle est, cette ligne-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2915

Très bien.

2920 Et moi, ce que je comprends des différentes réponses, bien entendu nous avons le scénario du promoteur. Si on prend le pire scénario du promoteur, nous savons, nous avons plusieurs centaines de mètres à parcourir pour partir du cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²) pour arriver à un point six (1,6 kW/m²).

2925 Bon, on sait aussi, dans la littérature, il y a des événements qui ont déjà été envisagés comme étant plus gros, bien, c'est évident, si l'événement est plus gros, la zone est encore plus large, plus longue à parcourir. C'est ce qu'on comprend.

2930 Après ça, l'explication que nous avons reçue, le promoteur considère un scénario qui est basé sur sa présentation d'hier, qui représente des périmètres plus restreints. Et ce scénario-là, qui semble être le scénario retenu pour l'analyse en fonction du plan de mesures d'urgence, est un scénario avec une conséquence plus faible que celui par exemple de la figure 9-4.2, donc nous avons des distances plus courtes à ce moment-là.

2935 Alors la question fondamentale est de savoir quel scénario serait à retenir pour faire ce genre d'évaluation là. Pour l'instant, on a différents points de vue, vous en avez exprimé un, le promoteur en a exprimé un autre. C'est ce que je dois en comprendre à ce stade-ci.

PAR M. GILLES NADEAU:

2940 OK. Ma deuxième question, c'est un peu dans le même ordre d'idée.

Je sais pas si c'est dans leurs cent trente-trois (133) scénarios, advenant un avion qui tombe sur leur usine de gazéification ou sur leurs tuyaux de remplissage des réservoirs, que se produirait-il.

2945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc une rupture massive d'une des conduites, c'est ça?

PAR M. GILLES NADEAU:

2950

Bien, précisément, pas sur les réservoirs parce que c'est en béton armé, sur l'usine de regazéification et les tuyaux d'amenée du GNL aux réservoirs.

PAR LE PRÉSIDENT:

2955

Monsieur Van der Put.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

2960

Je vais passer la parole encore à monsieur Meyer, pour répondre à cette question.

PAR M. ERNST MEYER (PAR TRADUCTEUR):

2965

Si un avion devait s'écraser sur l'usine de gazéification, il y aurait un incendie. Ce scénario a été couvert dans l'analyse de risques, et il faudrait prendre en considération également l'effet du carburant de l'avion.

PAR LE PRÉSIDENT:

2970

Et la conséquence globale, est-ce qu'on aurait, à ce moment-là, un dépassement de votre scénario, par exemple, celui que vous reprenez ici, est-ce qu'on aurait une situation qui se rapprocherait de votre pire scénario ou serait-ce pire que le pire scénario que vous avez envisagé.

2975

PAR M. ERNST MEYER:

(Réponse non traduite)

PAR LE PRÉSIDENT:

2980

Donc ce cas-ci serait inférieur au pire cas dont nous avons la figure tout à l'heure, la fameuse figure 9-4.2.

PAR M. ERNST MEYER (PAR TRADUCTEUR):

2985

Donc un scénario de pire cas inclurait une période de dix (10) minutes, après laquelle l'intensité diminuerait.

2990

Donc le scénario serait moins sévère que le scénario du pire cas.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Nadeau.

2995 **PAR M. GILLES NADEAU:**

Pour la même première question, le temps que ça prendrait pour qu'un des réservoirs du méthanier se vide, ça dure combien de temps, et combien durerait le temps de brûlage?

3000 Le premier scénario que j'avais posé, ça se vide, le "tanker" se vide, un des caissons, il y a cinq (5) ou six (6) caissons, il y en a un qui serait perforé, il se viderait. Le temps que ça prendrait pour se vider.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

3005 Ce que monsieur Nadeau veut savoir, votre pire scénario correspond à un déversement de dix (10) minutes, ce que monsieur Nadeau veut savoir, pour un des caissons, un des réservoirs de GNL, combien de temps ça prend pour qu'il se vide.

3010 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Pour préciser, pour être sûr qu'on a bien saisi la question, des réservoirs à bord d'un méthanier?

3015 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Oui, oui. J'imagine que ça dépend du type de méthanier, mais mettons un méthanier type d'environ la même capacité que vos réservoirs, qui est ce sur quoi vous avez bâti vos scénarios d'utilisation.

3020

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

C'est effectivement le cas, monsieur le Commissaire.

3025 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Alors si le scénario est basé sur une fuite de dix (10) minutes, est-ce que ça correspond à la vidange d'un réservoir ou est-ce que la vidange d'un réservoir du méthanier prendrait plus de temps, et combien de temps ça prendrait.

3030

PAR M. ERNST MEYER (PAR TRADUCTEUR):

3035 Le pire cas, dans le cas du scénario du méthanier, une fuite dans le méthanier, et quand le réservoir est plein lorsque l'accident se produit, combiné à la fente la plus grande possible, imaginable, ça pourrait prendre jusqu'à vingt (20) minutes pour vider le réservoir.

Sur terre, le scénario qui a été retenu est une fuite sur une période de dix (10) minutes.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

3040 Alors la question est, si ça prend environ vingt (20) minutes, et qu'on fait un scénario avec dix (10) minutes, ça veut dire qu'on envisage que la fuite puisse être contrôlée dans les dix (10) minutes?

3045 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Pour préciser la réponse de monsieur Meyer, vingt (20) minutes correspondaient à un déversement d'un réservoir de méthanier, dix (10) minutes correspondaient à une fuite dans un réservoir terrestre. C'était deux (2) scénarios différents qu'il indiquait.

3050 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

OK. Donc le pire scénario avec l'étalement en nappe sur la mer, c'était vingt (20) minutes?

3055 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Effectivement, c'est vingt (20) minutes.

3060 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

OK, merci.

PAR M. GILLES NADEAU:

3065 Donc si j'ai bien compris, ça prend vingt (20) minutes pour déverser le contenu d'un conteneur méthanier, donc il pourrait brûler vingt (20) minutes de temps.

PAR LE PRÉSIDENT:

3070 C'est ce que j'ai compris.

PAR M. GILLES NADEAU:

3075 C'est ce que j'ai compris moi aussi. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3080 Très bien.

Alors il est seize heures quarante-cinq (16 h 45), nous allons mettre fin à la séance de cet après-midi.

3085 Alors je vous invite à assister à la séance de ce soir, à compter de dix-neuf heures (19 h). Alors entre temps, bon dîner.

SÉANCE AJOURNÉE AU 9 MAI 2006 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3090

3095 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.